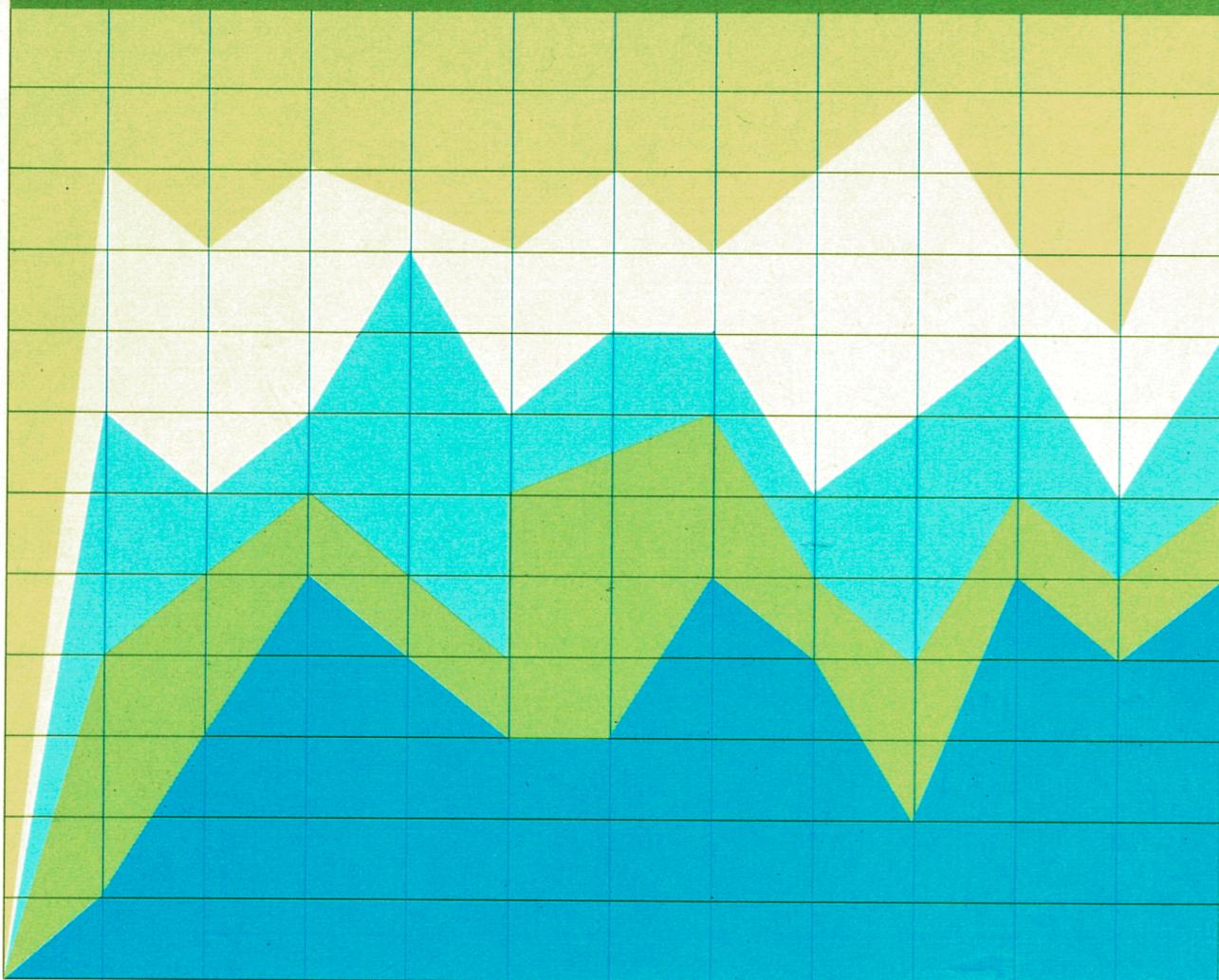


La situation sociale dans les États membres de l'Union européenne

Pertinence des indicateurs quantitatifs pour le suivi des politiques sociales



FONDATION EUROPÉENNE
pour l'amélioration des conditions de vie et de travail

La situation sociale dans les États membres de l'Union européenne

La Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail est un organe autonome de l'Union européenne, créé pour aider à l'élaboration de politiques futures liées aux problèmes de société et du travail. Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez consulter le site web de la Fondation : <http://www.eurofound.ie/>

Ce rapport a été préparé pour la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail par Joëlle Affichard, directrice scientifique, Institut international de Paris La Défense, en collaboration avec Linda Hantrais (Loughborough University), Marie-Thérèse Letablier (Centre d'Études de l'Emploi) et Franz Schultheis (Université de Genève).

La situation sociale dans les États
membres de l'Union européenne
*Pertinence des indicateurs
quantitatifs pour le suivi des
politiques sociales*

Joëlle Affichard
avec la collaboration de
Linda Hantrais
Marie-Thérèse Letablier
Franz Schultheis



FONDATION EUROPÉENNE
pour l'amélioration des conditions de vie et de travail

Une fiche bibliographique figure à la fin de l'ouvrage.

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes, 1998

ISBN 92-828-4113-8

© Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, 1998

Pour les droits de traduction ou de reproduction, s'adresser au directeur de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, Wyattville Road, Loughlinstown, Co. Dublin, Irlande.

Printed in Ireland

Le papier utilisé pour cette publication ne contient pas de chlore et provient de forêts d'Europe du Nord faisant l'objet d'un plan de gestion. Pour chaque arbre abattu, au moins un autre est planté.



Préface

Les progrès dans l'intégration européenne et l'élargissement des domaines de compétence de la Commission en matière sociale ont provoqué l'apparition de très nombreux travaux visant à produire des informations au niveau européen et permettant des comparaisons entre Etats membres. Les chercheurs disposent maintenant de nombreuses données quantitatives sous la forme de statistiques harmonisées, enquêtes communautaires, indicateurs sociaux, résultats de recherches comparatives dans différents domaines des politiques sociales.

Néanmoins, dans bien des cas, l'information disponible ne répond pas à la demande. Non seulement les données sont manquantes, mais il y a souvent un décalage entre l'offre d'information et les besoins des usagers.

Avec ce rapport, la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail voudrait clarifier cette situation en apparence paradoxale, notamment examiner les précautions que requiert le bon usage des indicateurs quantitatifs dans le domaine des politiques sociales, les limites de leur pertinence, les démarches à suivre pour construire de nouveaux indicateurs dans des domaines encore mal connus.

Le rapport fournit des recommandations sur les modalités selon lesquelles l'information peut être développée et appliquée, propose des axes de travaux futurs pour améliorer les comparaisons internationales dans le domaine des politiques sociales.

Les politiques sociales européennes doivent s'appuyer sur un bon suivi et des indicateurs d'évaluation, et la Fondation européenne a l'intention de contribuer activement à leur développement.

Clive Purkiss
Directeur

Eric Verborgh
Directeur adjoint



Sommaire

Préface	v
Introduction	1
Objectifs et présentation du rapport	1
Méthode	3
Un groupe d'experts	3
Des liens avec des programmes de recherche en cours	3
Un inventaire des travaux européens	4
Une application à la connaissance de la situation des familles en Europe	5
Partie I: Les difficultés soulevées par la construction et l'usage des indicateurs pour le suivi des politiques sociales en Europe	7
1. Des exemples de difficultés du comparatisme	7
1.1 Les comparaisons internationales	7
1.2 Les comparaisons dans le temps	10
1.3 Le traitement de l'hétérogénéité par la statistique	11
2. Deux axes problématiques	12
2.1 L'exigence de contextualisation des données	13
2.2 La place des normes dans la régulation publique	16



3.	Quelles conséquences pour la production et l'utilisation des indicateurs quantitatifs ?	20
3.1	La construction d'espaces de comparaison complexe	20
3.2	La pertinence des indicateurs sociaux dans cet espace d'informations	21
3.3	Le choix entre différents types de sources	22
3.4	Le choix des pays à comparer	22
3.5	La contextualisation concerne aussi l'«usage» des données	22
3.6	La mobilisation de réseaux de chercheurs en sciences sociales	23
Partie II: La connaissance de la situation des familles en Europe		25
1.	Familles et politiques familiales : Les difficultés des comparaisons en Europe	26
1.1	La famille comme catégorie statistique	27
1.2	Catégories statistiques et action publique en faveur des familles	29
1.3	La relation emploi-famille	30
2.	La solidarité intergénérationnelle	31
3.	Les nouvelles formes de vie familiale	33
3.1	L'analyse des familles recomposées	33
3.2	Le besoin d'informations sur les nouvelles formes de vie familiale	34
3.3	Un inventaire des statistiques nationales	35
3.4	Des recommandations pour progresser dans la connaissance des nouvelles formes de vie familiale	38
Conclusion: Recommandations et perspectives		41
1.	Une exploration systématique des problèmes posés par la comparabilité des indicateurs dans le champ des politiques sociales	42
2.	Une poursuite du travail consacré aux familles	44
Bibliographie		45



Introduction

Objectifs et présentation du rapport

La construction européenne et l'élargissement progressif des domaines de compétence de la Commission en matière sociale sont à l'origine d'un foisonnement de travaux visant à produire des informations pertinentes au niveau européen et permettant les comparaisons entre États membres. Ces travaux sont pour une grande part orientés vers la production de données quantitatives : construction de statistiques harmonisées par Eurostat, création d'enquêtes spécifiquement européennes, élaboration d'indicateurs sociaux ; dans de nombreux cas, ces réalisations donnent lieu à d'importants investissements méthodologiques préparatoires. Simultanément, les commanditaires d'études ou de recherches sont à l'origine du développement de programmes comparatifs dans différents domaines des politiques sociales (éducation, travail et emploi, santé, famille, protection sociale, etc.), programmes qui mobilisent de plus en plus les chercheurs européens en sciences sociales.

Pourtant les responsables européens des politiques sociales expriment assez largement leur insatisfaction en face des informations qui sont à leur disposition. À côté de secteurs sur lesquels l'information fait défaut, le constat est souvent celui d'un décalage entre une offre abondante et des attentes multiformes.

Le travail réalisé à la demande de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail a pour but de clarifier cette situation en apparence paradoxale. Quelles précautions requiert le bon usage des indicateurs quantitatifs dans le domaine des politiques sociales ? À quels types d'usage sont-ils les plus adéquats ? Quelles sont les limites de leur pertinence ? Quelle place

donner aux informations qualitatives ? Quelle démarche suivre pour construire de nouveaux indicateurs dans un domaine encore mal connu ?

Le projet n'est donc pas une opération d'harmonisation et d'amélioration des données statistiques comme en effectue Eurostat avec l'appui des experts statisticiens des différents États membres. Pour mener à bien le projet, il a été nécessaire de réunir des chercheurs réunissant deux types d'expertises : en matière de comparatisme et en matière d'épistémologie statistique. Le recours à des chercheurs en sciences sociales témoigne ici de la volonté de mobiliser en faveur des travaux comparatifs des champs de la recherche qui ne sont pas mobilisés dans les réseaux statistiques traditionnels. Ces chercheurs peuvent aider à mettre en lumière des difficultés qui passent souvent inaperçues dans les sources statistiques harmonisées, et éviter certains pièges dans l'interprétation des données.

Dans les limites d'une étude exploratoire, ces questions ont été abordées par deux voies différentes. La première consiste à analyser systématiquement les difficultés que soulèvent la construction et l'usage d'indicateurs quantitatifs pour le suivi des politiques sociales en Europe ; pour ce faire, on s'est appuyé sur l'existence de plusieurs travaux de recherche qui permettent de comprendre ces difficultés et éclairent la question de la place des indicateurs dans les processus de décision ; ces analyses conduisent à des recommandations concernant l'élaboration et l'utilisation des informations. La seconde voie est une illustration de la démarche proposée, appliquée au champ de la famille : en se fondant sur les investissements comparatifs déjà réalisés par les experts des politiques familiales mobilisés pour ce travail, on a esquissé les pistes d'une amélioration des connaissances dans deux domaines encore mal connus, celui de la solidarité entre les générations et celui des nouvelles formes de vie familiale.

L'étude a donné lieu à la réalisation de deux inventaires. Le premier, *Inventaire des Recherches consacrées aux problèmes de comparabilité et de construction des indicateurs*, à l'appui de la première partie, recense les travaux de recherche consacrés aux problèmes de comparabilité et de construction d'indicateurs quantitatifs. Le second, *Households and reconstituted families*, qui a servi de base aux recommandations concernant la connaissance des nouvelles formes de vie familiale, décrit les sources mobilisables dans ce domaine. Ces deux rapports sont disponibles sur demande formulée à la Fondation¹.

L'étude débouche sur des propositions de travail à moyen terme. Le programme aurait deux objectifs. Le premier est la constitution progressive d'un réseau de chercheurs, experts en comparaisons européennes dans les différents domaines des politiques sociales ; ce réseau pourrait être mobilisé par les responsables européens à l'appui de leurs réflexions concernant la situation sociale en Europe. Le second est la poursuite du travail sur la famille, afin de tester

¹ *Pertinence des indicateurs quantitatifs pour le suivi des politiques sociales: Inventaire des recherches consacrées aux problèmes de comparabilité et de construction des indicateurs* (Working Paper WP/97/64/FR).
The value of quantitative indicators for monitoring social policies: Households and reconstituted families (Working Paper WP/97/65/EN).

l'opérationnalité des recommandations contenues dans le rapport, et d'aboutir à l'élaboration d'indicateurs.

Méthode

Les discussions au sein du groupe de pilotage de l'étude², les réunions de travail du groupe d'experts³, les contacts avec les commanditaires de l'étude et les échanges avec l'unité responsable à la Commission de l'analyse et des recherches sur la situation sociale⁴ ont permis d'adopter une méthode de travail pour la phase exploratoire de l'étude.

Cette méthode repose sur quelques principes déjà mise en œuvre par l'Institut International de Paris La Défense lors de précédents travaux :

- travailler en réseau international pluridisciplinaire,
- prendre appui sur des investissements de recherche en cours ou déjà réalisés, qui situent l'étude dans des problématiques conceptuelles solides,
- valoriser auprès des décideurs ces investissements scientifiques, en présentant des applications dans des domaines qui les intéressent particulièrement.

Un groupe d'experts

Un groupe d'experts a ainsi été constitué pour réaliser le projet. Il rassemble des sociologues et statisticiens européens. Il est composé d'une Britannique (Pr. Linda HANTRAIS, Loughborough University), de deux Allemands (Dr Franz SCHULTHEIS, Université de Genève, et Pr. Peter WAGNER, University of Warwick), et de trois Français (Mme Marie-Thérèse LETABLIER, chercheur au Centre d'Études de l'Emploi, M. Alain DESROSIÈRES, administrateur de l'INSEE, Mme Joëlle AFFICHARD, administrateur de l'INSEE et directeur scientifique de l'Institut International de Paris La Défense, coordonnateur de l'étude).

Les chercheurs réunis au sein de ce groupe ont convenu de travailler en avançant sur plusieurs front simultanément.

Des liens avec des programmes de recherche en cours

La composition même du groupe d'experts a permis de faire bénéficier l'étude des acquis de deux programmes de recherche centrés sur les problèmes des comparaisons internationales en Europe: l'un dirigé par L. Hantrais et M.-T. Letablier, portant sur les façons dont sont pensées la famille et les relations entre l'État et les familles, au niveau européen et dans les divers pays de l'Union européenne ; l'autre animé par F. Schultheis, consacré à une exploration des problèmes du

² Les 8 décembre 1995 et 24 janvier 1996.

³ Les 29 février 1996 et 14 juin 1996.

⁴ Lettres de Mr. P. Bacchielli du 31 janvier 1996 et du 10 mai 1996, rencontre avec MM. P. Bacchielli, C. Fotakis et Mme U. Hillbrand le 6 septembre 1996.

comparatisme interculturel dans le cas de la famille et des politiques familiales en France et en Allemagne.

D'autre part, l'articulation de l'étude avec un courant de recherches portant sur l'évolution des modes de régulation publique a été réalisée à l'occasion d'un colloque qui s'est déroulé à Cerisy en juin 1996 («Services publics et action publique : nouvelles justifications, nouvelles régulations») sous la direction de J. Affichard. Un atelier y a été organisé sur le thème «Tensions entre homogénéisation de l'espace européen et nouvelles régulations de l'action publique : la difficile adaptation des statistiques sociales». Deux thèmes y ont été abordés :

- les nouvelles formes de régulation des politiques sociales dans l'espace européen et la construction des indicateurs quantitatifs, avec des exposés d'Annie Fouquet (Centre d'Études de l'Emploi) et d'Antoine Math (CNAF) ;
- politiques européennes et convergence des modèles familiaux : problèmes de comparabilité des indicateurs, avec des exposés de Marie-Thérèse Letablier et de Franz Schultheis.

Un inventaire des travaux européens

Parallèlement a été entrepris un dépouillement des travaux de recherche consacrés aux problèmes de comparabilité et de construction d'indicateurs.

Il était nécessaire d'engager la réalisation d'un recensement des travaux consacrés en Europe à cet ensemble de questions⁵. Ce travail a deux objectifs. Le premier est d'appréhender les différentes perspectives à partir desquelles les chercheurs ont été conduits à s'interroger sur la validité des indicateurs quantitatifs et sur les conditions du comparatisme. Le second objectif est de permettre l'identification des chercheurs et des institutions qui pourront ultérieurement intervenir comme experts si la perspective de constitution d'un réseau couvrant d'autres domaines des politiques sociales est retenue.

Cet inventaire est publié sous la référence WP/97/64/FR⁶.

À côté d'ouvrages généraux consacrés à l'histoire, la sociologie et l'épistémologie des statistiques, les travaux recensés ont été limités au champ des politiques sociales. Il s'agit :

- soit de travaux comparatifs soucieux des conditions de la comparabilité internationale ou interculturelle (différents aspects de la comparabilité pouvant être explorés : critique des hypothèses sous-jacentes ou explicites, déconstruction de l'universalité des indicateurs, pluralité ou convergence des «modèles», question des ancrages locaux, etc.) ;

⁵ La réalisation de cet inventaire a été confiée à M. Andreas Pfeuffer, doctorant.

⁶ En raison de la localisation géographique de l'auteur de l'inventaire et des réseaux auxquels il avait le plus facilement accès, la France et l'Allemagne y sont mieux représentées que les autres pays européens. L'exploration des pays scandinaves, en particulier, devrait être poursuivie. (cf renvoi 1)

- soit de travaux portant sur un seul pays mais intéressants dans la perspective d'une interrogation sur le sens même de l'opération statistique et/ou sur les rapports entre les indicateurs et la décision.

Une synthèse des différentes approches que cet inventaire permet de mettre en évidence est présentée dans la première partie du présent rapport.

Une application à la connaissance de la situation des familles en Europe

La dernière voie empruntée a consisté à illustrer les démarches ainsi identifiées sur quelques cas exemplaires. Ainsi qu'on l'a déjà indiqué, deux questions ont été retenues pour éclairer les apports potentiels de l'approche préconisée : la compréhension de la solidarité intergénérationnelle, et la connaissance des nouvelles formes de vie familiale (familles recomposées).

Ces questions présentent l'avantage d'avoir déjà fait l'objet d'investissements méthodologiques lors de précédentes recherches, tout en étant sujets d'intérêt pour les responsables européens. Elles se prêtent donc bien à un retraitement «opérationnel». En outre le premier thème permet de bien mettre en lumière l'effet des différences institutionnelles et plus largement culturelles sur les comparaisons internationales, tandis que le second constitue un exemple de domaine faiblement institutionnalisé, donc rebelle à la standardisation statistique.

Sur ce dernier sujet, il est apparu nécessaire de partir d'un recensement de sources disponibles en Europe, qu'il s'agisse de statistiques ou d'études⁷. La description de chacune des sources recensées porte une attention particulière aux aspects méthodologiques⁸.

⁷ Ce recensement a été effectué par Ms Jenny Wood, chargée d'étude.

⁸ Pour les mêmes raisons que dans le cas du premier inventaire, les sources britanniques et néerlandaises ont été plus complètement dépouillées que les autres.

Première partie

Les difficultés soulevées par la construction et l'usage des indicateurs pour le suivi des politiques sociales en Europe

La question de la comparaison des situations, dans le temps et surtout dans l'espace (comparaisons internationales), est évidemment centrale par rapport à l'objet de l'étude. Il est toujours possible de produire des données présentant les apparences de la comparabilité. Mais on peut craindre que ces données ne soient homogènes qu'en apparence, si l'on n'a pas porté attention à la diversité locale des institutions, des traditions juridiques, des contextes culturels, etc. Cette réduction de la diversité des formes institutionnelles locales est particulièrement dommageable lorsque les indicateurs sont utilisés pour définir, piloter et évaluer de nouvelles politiques au niveau communautaire.

On illustrera d'abord par quelques exemples les difficultés que soulève la comparaison des indicateurs quantitatifs dans le champ des politiques sociales (Section 1). Puis on mettra en évidence les différentes approches à partir desquelles se développent des exigences critiques à l'égard des données statistiques (Section 2). Enfin on en tirera un certain nombre de recommandations concernant la production et l'usage des informations (Section 3).

1. Des exemples de difficultés du comparatisme

1.1 Les comparaisons internationales

Essayons d'abord, à partir d'un certain nombre d'exemples, d'attirer l'attention sur des difficultés que la lecture courante des données statistiques harmonisées n'accoutume pas à entrevoir.

La diversité des découpages de l'espace social

L'étude des nomenclatures socioprofessionnelles mises en œuvre dans chacun des pays révèle une très grande diversité des taxinomies, qui recouvrent des logiques de classement elles-mêmes différentes (Duriez et al. 1991, Desrosières 1993, Szreter 1993, Schultheis 1993b).

Au moins deux grands systèmes de classements peuvent être distingués. Les classifications sociales mises en œuvre dans les pays de langue anglaise sont pour l'essentiel unidimensionnelles, hiérarchisées et continues ; en Grande-Bretagne (où existe il est vrai un grand nombre de systèmes de classement), la nomenclature la plus en usage est celle des «social classes» : le classement hiérarchique y est caractérisé par la prééminence des «professionnels», et par la suprématie des professions non manuelles sur les professions manuelles (Duriez et Ion 1994). En France, la nomenclature des catégories socio-professionnelles porte la trace des étapes successives de l'organisation du travail, et figure donc un espace social à plusieurs dimensions ; elle croise une logique de métiers avec des classements hiérarchiques conventionnels, et donne de surcroît une place importante à la distinction entre salariés et non salariés (Desrosières et Thévenot 1988). L'Allemagne connaît un système mixte, dans lequel l'adoption d'un classement de type anglo-saxon n'a pas complètement fait disparaître des catégories héritées de l'histoire sociale (Schultheis et al. 1996).

Cette diversité des systèmes de classement n'est évidemment pas une pure diversité de «représentations». Elle est en soi caractéristique de différences dans les situations nationales, en particulier en matière d'organisation du travail dans les entreprises. Pourtant les statistiques harmonisées sont nécessairement présentées suivant une nomenclature internationale unique, employée pour tous les États-membres et qui gomme cette diversité.

Spécificités institutionnelles nationales et unicité des classements internationaux

Les difficultés résultant du passage de situations institutionnelles diverses à une nomenclature internationale unique peuvent être illustrées sur plusieurs exemples.

La comparaison des systèmes de protection sociale (qu'on cherche à évaluer leurs effets ou que l'on veuille décrire leurs modes de financement) suppose de regrouper les différentes formes d'organisation de la redistribution en un petit nombre de types institutionnels. Le classement des mutuelles, telles qu'elles fonctionnent en France, pose ici problème. Si on retient comme critère de classement le fait que l'adhésion y est facultative, elles sont regroupées avec les assurances privées et la France compte parmi les pays européens où la part des dépenses privées dans les dépenses de santé est élevée (Schneider-Bunner 1996). Mais leur organisation sur une base très largement professionnelle peut aussi inciter à les rapprocher des mécanismes de solidarité dominants en Allemagne (Alber 1987, Esping-Andersen 1990).

La différence entre les systèmes nationaux de formation professionnelle est sans doute bien connue, avec l'opposition entre les pays qui ont développé un système d'enseignement à temps plein et ceux qui ont conservé une place importante à l'apprentissage. Mais on sait moins que ces différences institutionnelles ont des effets sur un indicateur utilisé classiquement pour comparer les performances des systèmes éducatifs : le taux de chômage des jeunes. En effet le dénominateur retenu pour calculer cet indicateur est la population active occupée (et non l'ensemble de la tranche d'âge), qui inclut les apprentis : un nombre plus élevé d'apprentis entraîne arithmétiquement un plus faible taux de chômage (Jobert, Marry et Tanguy 1995).

Un autre exemple, aux conséquences directes en matière statistique, est celui de la diversité des systèmes d'imposition des revenus. On entend en général par salaire net le salaire net de cotisations sociales. Mais dans les pays où prévaut la retenue à la source, le salaire net s'entend net de cotisations sociales *et d'impôts directs*. On voit sur cet exemple qu'il ne suffit pas pour lever l'ambiguïté que les statisticiens s'entendent sur une définition commune : les personnes interrogées lors des enquêtes ne sont pas nécessairement capables de fournir des réponses conformes à cette définition harmonisée.

Choix des items et contextes d'interprétation

Les questions retenues dans les enquêtes s'insèrent dans des schémas d'interprétation qui ont un sens pour les analystes et pour les personnes interrogées. Ainsi une étude des différents questionnaires nationaux en matière de conditions de travail met en évidence deux approches bien distinctes (Dorin et Gollac 1994). Une approche «socio-économique», prédominante en France, s'attache aux aspects de l'organisation du travail les plus liés au fonctionnement des entreprises et à leur position sur le marché. Tandis que l'approche «psycho-sociale» qui prévaut dans les pays scandinaves privilégie les conséquences sur la santé et le bien-être des travailleurs. L'importation dans un pays de questions nées dans un autre contexte linguistique et interprétatif risque de produire des artefacts (les chiffres existent, ils présentent les apparences de la comparabilité, mais recouvrent des notions qui n'ont rien à voir les unes avec les autres)⁹.

Découpages nationaux, trans- ou infranationaux

Une dernière difficulté tient à la rigidité des découpages épousant les frontières nationales. Suivant le type de problème analysé, d'autres grilles d'analyse peuvent s'avérer plus pertinentes. Ainsi dans le cas de l'évolution des formes familiales, le niveau national est pertinent si l'on veut analyser en priorité les liens avec les formes juridiques et institutionnelles et la logique des politiques familiales (Hantrais et Letablier 1996) ; mais si l'on privilégie les rapports avec les modes de vie, le type d'habitat, le type d'insertion sociale, les activités économiques, une distinction entre milieu urbain et milieu rural aura vraisemblablement une plus grande efficacité.

Dans d'autres cas, ce sont des découpages infranationaux permettant de saisir la variété des dynamiques locales qui seront les plus pertinents ; ainsi en ce qui concerne l'étude du marché du travail et des politiques d'emploi (Simonin 1995). Dans les pays ayant tardivement constitué leur unité politique, il peut arriver que certaines régions ressemblent plus, par leurs caractéristiques socio-économiques, à un pays voisin qu'à d'autres régions du même pays.

⁹ Dans l'enquête européenne sur les conditions de travail de 1995 (questionnaire original en anglais), une question porte sur l'écart entre "your skills" et "the demand imposed on you by your job". Dans la logique "psycho-sociale", il s'agit d'apprécier une tension résultant d'un écart, alors que l'approche classique en France de ces questions renvoie aux phénomènes de déclassement/surclassement auxquels s'attachent les analyses de la relation formation/emploi. Sans doute pour signifier aux interviewés français qu'on ne cherchait pas à apprécier l'écart entre titre et poste, l'expression "your skills" a été traduite par "vos aptitudes" ; mais cette notion est très imprécise pour le travailleur français, pour lequel elle ne s'inscrit dans aucun schéma de classement constitué.

En s'en tenant au niveau national, on risque d'aplatir sous la similitude apparente des indicateurs une grande diversité de situations locales. Le schématisme des interprétations en termes de convergence vers un (ou deux) modèle(s) dominant(s) résulte souvent du caractère sommaire des découpages nationaux.

1.2 Les comparaisons dans le temps

Les exemples qui viennent d'être présentés illustrent des difficultés fréquentes dans les comparaisons internationales. Mais ces difficultés ne sont pas spécifiques aux comparaisons entre entités géographiques, quels que soient leur niveau ou leur taille. Les comparaisons dans le temps, même dans le cas de sources d'information supposées homogènes, peuvent soulever des problèmes très délicats. Il est utile de donner quelques éclaircissements sur ce point, car la demande de données homogènes dans le temps est fortement exprimée par les responsables européens.

En simplifiant quelque peu pour la commodité de l'exposé, on peut distinguer deux grandes sources d'hétérogénéité dans le temps. Les premières sont des causes directement liées aux sources (changement dans les méthodes d'échantillonnage, modification du libellé d'une question, changement des méthodes de chiffrage, etc.). Les secondes sont à mettre en rapport avec des changements ou des différences dans des caractéristiques socio-institutionnelles, que les indicateurs ne laissent absolument pas entrevoir sous leur commune dénomination une fois qu'ils ont été construits.

Un exemple d'analyse rigoureuse du premier type de difficultés a été réalisé à l'occasion de la confrontation de deux enquêtes françaises sur les conditions de travail (Gollac 1994). La comparaison des résultats produits successivement en 1984 et 1991 semblait faire apparaître une brutale dégradation des conditions de travail. Avant de conclure à une aggravation de la situation des salariés, imputable par exemple à un renforcement de la concurrence entre firmes et à une intensification du travail, d'autres causes ont dû être explorées, parmi lesquelles les conditions de la mesure sont tout à fait essentielles. Ainsi l'introduction de nouvelles questions a pu favoriser chez les enquêtés l'expression de plaintes sur leurs conditions de travail ; des changements dans les instructions aux enquêteurs ont rendu ceux-ci plus réceptifs à la déclaration de mauvaises conditions de travail, même de la part des enquêtés non-ouvriers ; les effets de modifications techniques dans la rédaction du questionnaire, et des aléas de l'échantillonnage ont dû aussi être pris en compte.

S'il est fréquent que les statisticiens se livrent à ce type d'exploration avant de diffuser leurs résultats, il est beaucoup plus rare que cette partie de leur travail soit elle-même rendue publique¹⁰. Elle reste en général dans la «boîte noire» de la production statistique, ce qui est regrettable car son élucidation est riche d'enseignements pour les utilisateurs. Dans l'exemple qui vient d'être cité, les conclusions de l'étude ne conduisent d'ailleurs pas à imputer les écarts observés entre les deux

¹⁰ Les inventaires réalisés à l'appui de cette étude (cf. renvoi 1) ont permis d'identifier un certain nombre de travaux de ce type.

dates aux seuls changements du protocole d'enquête ; loin de relativiser les données, elles contribuent au contraire à les consolider.

Les changements du contexte socio-institutionnel constituent aussi une cause importante d'hétérogénéité dans le temps. Ainsi le marché du travail a été profondément bouleversé depuis les années soixante-dix par l'apparition de nouveaux statuts, s'écartant du modèle juridiquement solide de l'emploi salarié à plein temps. Les statisticiens ont d'abord fait état d'un brouillage des frontières entre les catégories statistiques, jusque là robustes, de l'activité et du chômage (INSEE 1981). Ils ont dû ensuite, avec retard, adapter leurs nomenclatures et donc créer des discontinuités dans les séries statistiques.

Sur cette question de l'homogénéité des nomenclatures dans le temps, deux thèses s'opposent (Desrosières et al. 1992). Pour les uns, les changements de nomenclatures sont considérés comme des obstacles gênants à l'analyse longitudinale ; il appartient aux statisticiens de reconstruire des séries rétrospectives, qui absorbent ces ruptures et les font disparaître pour les utilisateurs. Pour les autres, les changements dans les méthodes de classement sont significatifs par eux-mêmes de mutations dans les façons d'agir sur le monde et de le représenter ; de la même façon que les différents systèmes nationaux de représentation de l'espace social, ils méritent d'être étudiés en eux-mêmes¹¹.

Insistons pour la première fois, à ce stade de l'étude, sur un aspect essentiel de la direction de travail que nous préconisons. Une démarche de réflexion sur les instruments ne doit pas être confondue avec une dénonciation de leur validité¹². Il ne s'agit pas ici de critiquer les indicateurs statistiques au nom de l'inépuisable diversité du réel, ni d'effrayer l'utilisateur par une obsession méthodologique dont on ne verrait pas très bien la fin. Il s'agit de montrer que l'absence d'attention à ces questions risque de conduire à des conclusions erronées. S'intéresser à la fois aux chiffres et aux catégories dans lesquelles ils sont produits, c'est une première piste pour articuler données quantitatives et études qualitatives.

1.3 Le traitement de l'hétérogénéité par la statistique

Il va de soi que les questions qui viennent d'être introduites par ces exemples ne sont pas complètement ignorées des statisticiens. Ceux-ci les abordent à partir de trois approches principales.

La première est celle du traitement de l'hétérogénéité dans la théorie statistique. Une grande partie des difficultés qui viennent d'être mises en évidence résultent en effet de défauts dans

¹¹ B. Guibert, J. Laganier et M. Volle ont été les premiers à mettre en évidence l'intérêt de ces objets, en étudiant les transformations dans le temps des nomenclatures d'activité économique (1971).

¹² Pour certains auteurs, la critique méthodologique débouche sur la dénonciation de la statistique comme illusion (Besson et Comte 1986).

l'homogénéité des populations soumises au découpage statistique. Il est admis depuis Quetelet que les êtres collectifs créés par la statistique suivent des lois, alors même que les comportements des individus restent dépendants de particularités. Les écarts par rapport à la tendance centrale sont interprétés comme des imperfections dans la réalisation d'un modèle, et il est établi que la distribution de ces erreurs suit une loi normale (Desrosières 1993, Thévenot 1995b). La plupart des critiques invoquant l'hétérogénéité des situations locales, à partir de contextes institutionnels divers, reviennent à contester cette hypothèse (cette distribution de l'hétérogénéité), et donc la légitimité de la mise en équivalence opérée par le traitement statistique. Les procédés de stratification ont précisément pour objet de constituer des classes d'individus homogènes. Mais la démarche de stratification est aveugle à toute hétérogénéité non saisissable dans les catégories dans lesquelles elle fonctionne.

Cette question est aussi présente dans le débat qui oppose les partisans de statistiques harmonisées issues des différentes sources nationales à ceux qui préconisent le recours à des enquêtes européennes couvrant de façon homogène l'ensemble du territoire. Il va de soi que les arguments financiers sont très importants dans ce débat : la création d'enquêtes nouvelles est coûteuse, et la taille des échantillons est nécessairement limitée par ces contraintes de moyens. Cependant, certains experts critiquent le caractère mal contrôlé de l'homogénéité produite par une enquête européenne. Ils recommandent de partir des enquêtes ou sources administratives existant dans les différents pays, supposées opérer suivant des catégories adéquates aux situations locales, et d'élaborer a posteriori des indicateurs correspondants aux besoins des décideurs supranationaux (Van Tuinen 1995). Mais dans les deux cas, la production du chiffre résulte d'une opération particulièrement opaque en raison de sa technicité. Les utilisateurs de statistiques sont confrontés à un produit fini dont la naturalisation s'impose et rend invisibles les étapes qui ont précédé son achèvement¹³.

A contrario, la troisième approche est celle des statisticiens les plus soucieux d'explicitier les conditions méthodologiques de la production des données et donc les précautions requises par les comparaisons. Certains de ces travaux se sont développés dans un cadre national, à partir d'interrogations principalement techniques (dans le champ de la famille se référer aux études inventoriées dans le rapport WP/97/65/EN, cf. renvoi 1), ou par suite de difficultés rencontrées à l'occasion de travaux comparatifs internationaux, plus rarement enfin à partir d'un questionnement historique ou sociologique ; on y reviendra ci-après (cf. Section 2.1).

2. Deux axes problématiques

Élargissons maintenant l'examen au delà des travaux dans lesquels prédominent les exigences de méthodologie statistique. À travers les différentes études recensées (cf. renvoi 1), deux types de préoccupations majeures se dessinent, qui structurent l'espace des recherches.

¹³ Ce défaut concerne particulièrement les utilisateurs d'indicateurs sociaux livrés "prêts à l'emploi". Les chercheurs qui entreprennent des analyses secondaires peuvent en général obtenir des informations sur la méthode de construction des variables et atteindre le niveau des données désagrégées. Mais les opérations amont de codage restent très généralement inaccessibles.



2.1 *L'exigence de contextualisation des données*

Le premier type de préoccupation est une interrogation sur les conditions et les méthodes du comparatisme. Ces préoccupations émergent fortement à l'heure actuelle parmi les chercheurs en sciences sociales, dans le contexte de la construction européenne. Ces chercheurs se situent eux-mêmes dans plusieurs perspectives théoriques ou méthodologiques, et proposent différents moyens pour surmonter le problème du traitement de l'hétérogénéité.

On présentera de façon synthétique ces positions, en insistant plus particulièrement sur les travaux des experts qui ont participé au présent projet.

Genèse et sociologie des institutions statistiques

La première approche s'inscrit dans une perspective d'analyse historique et sociologique prenant pour objet d'étude les institutions et instruments statistiques.

Depuis le milieu des années soixante-dix se sont ainsi développées des recherches qui visent à «réintroduire le travail de production et d'usage des connaissances dites administratives (...) dans l'univers plus vaste de la production de n'importe quel savoir» (Desrosières 1993). Une attention particulière est ainsi portée aux enquêtes, codes, nomenclatures, à toutes les étapes de la chaîne de traitement statistique (en particulier la collecte et le chiffrage), qui sont examinés de façon critique. En retraçant la genèse intellectuelle, politique et institutionnelle des instruments, on vise à comprendre leurs formes actuelles (Affichard 1987).

Conçues inséparablement comme outils de connaissance et de décision, les statistiques sont analysées dans leurs relations avec la construction de l'État, avec les catégories du droit et les standards de la gestion publique, ainsi qu'avec les disciplines académiques qui visent à la connaissance du monde social (sociologie et économie en particulier). La perspective théorique est plutôt celle d'une anthropologie des sciences, avec un intérêt original porté aux opérations de mise en équivalence ou de qualification sur lesquelles repose la statistique.

Ces travaux ont connu une particulière vitalité en France, où ils se sont développés au sein même de l'appareil statistique. Ceci s'explique sans doute par les liens particuliers existant en France entre la sociologie et l'INSEE, ainsi que par la présence au sein de l'institut de statistique d'ingénieurs d'État au profil intellectuel spécifique.

Après avoir connu de premiers développements autour des classements sociaux (Desrosières et Thévenot 1979, INSEE 1981), ces réflexions se sont étendues à de nombreux secteurs de la statistique sociale, à l'occasion de recherches sur l'histoire des concepts et des instruments statistiques dans le domaine de la formation (Affichard 1983), du chômage (Salais, Baverez et Reynaud 1986), de la mobilité sociale (Thévenot 1990). Il est encore très actif à l'heure actuelle dans le champ des conditions et des risques de travail (Dodier 1993, Gollac 1994), dans le champ de la pauvreté (Firdion, Marpsat et Bozon 1995) ou pour l'évaluation des politiques d'emploi (Simonin 1995).

La démarche n'est pas au départ comparatiste, mais elle s'avère particulièrement fructueuse quand elle opère par confrontation entre institutions et traditions nationales différentes. On a déjà mentionné plus haut (pp.7-10) des exemples empruntés à la comparaison des nomenclatures socio-professionnelles, qui se situent dans cette perspective. D'autres recherches comparatives ont été consacrées par exemple aux conventions du travail (Mansfield et al. 1994, Didry et al. 1997) ou aux institutions de planification (Desrosières 1994).

Concepts et contextes

Au contraire l'interrogation sur les conditions du comparatisme est au cœur de l'approche suivie par L. Hantrais et M.-Th. Letablier (1996), avec d'autres sociologues spécialistes des comparaisons internationales¹⁴. Elle s'appuie sur l'examen de nombreux secteurs des politiques sociales. Elle vise simultanément à produire des connaissances comparatives et des réflexions sur la méthodologie et la théorie des comparaisons internationales¹⁵ (Hantrais et Mangen 1996).

Les travaux comparatifs rencontrent des obstacles qui peuvent être analysés en quatre catégories de difficultés tenant à l'organisation de la recherche en réseau international ; inégale légitimité des domaines de recherche, inégale constitution en objets d'observation dans les différents pays ; divergences dans la conceptualisation des éléments-clefs ; problèmes enfin dans l'accès aux informations.

Il faut rechercher des causes communes à un double échec : celui des recherches comparatives et celui des politiques sociales à atteindre leurs objectifs. Dans les deux cas, l'insuccès doit être imputé à une insuffisante connaissance des contextes dans lesquels prennent place les mesures d'action publique. La question se pose particulièrement au niveau européen, où les décisions politiques s'appuient souvent sur des présupposés simplificateurs concernant l'effacement des différences nationales et laissant supposer que l'intégration européenne viendra naturellement de l'harmonisation des politiques sociales.

Comme chez les auteurs précédents, il est montré que les catégories statistiques dépendent des conventions qui les ont engendrées et des contextes de leur construction : les données statistiques épousent les découpages administratifs qui déterminent un espace de validité dépendant du champ de compétence de l'organisme qui les produit. La production de données dans les mêmes catégories, mais sur un espace de validité plus large, présuppose une homogénéité qui est loin d'être toujours vérifiée. De cette analyse découle une perspective critique quant au processus d'harmonisation statistique, qui vise à rendre les données comparables en postulant leur homogénéité et en opérant un gommage des détails contextuels.

¹⁴ Cette interrogation est née des questions rencontrées lors de premiers travaux comparatifs bilatéraux. Voir par exemple (Hantrais 1990, Crompton et al. 1990, Hantrais 1992).

¹⁵ Dans la même logique, voir les travaux entrepris par le Cross-National Research Group, piloté par l'Université de Loughborough (Hantrais et Mangen 1993 et 1994).

Afin de surmonter ces difficultés, les données statistiques sont appréhendées de manière critique, susceptibles de n'être bien comprises dans la perspective comparative qu'à condition d'effectuer une double opération de déconstruction/reconstruction. La méthodologie exige de faire appel à des chercheurs (historiens, sociologues et anthropologues) spécialistes du domaine concerné et expérimentés en matière de recherche comparative. Ils sont mobilisés à la fois en tant qu'informateurs et en tant que participants à la construction de la comparaison. Il leur est demandé en particulier d'interroger leurs propres catégories d'analyse, et de les confronter à celles des autres participants. Il s'agit de la sorte de saisir les modes de conceptualisation des phénomènes, leur mode de construction comme «question sociale» ainsi que les justifications et le sens qui leur sont attribués par les acteurs concernés, l'acteur politique en premier lieu.

Les conceptualisations sont ainsi observées du point de vue de leur construction par les statisticiens, les institutions, le droit, les politiques et les sciences sociales. On s'intéresse non seulement aux conventions de construction, mais également aux modalités de mise en œuvre des lois et des décisions en confrontant, pour quelques prestations, leur diffusion, leur mode d'appropriation et leur interprétation par les destinataires, de manière à restituer les effets de contexte dans la comparaison des catégories et des pratiques.

Les auteurs de ces travaux se démarquent nettement de ceux qui pratiquent une *approche typologique* : à partir de proximités entre variables statistiques, ceux-ci identifient des types ou modèles, à l'intérieur desquels sont décrites des relations de causalité. Cette méthode est par exemple couramment utilisée pour mettre en évidence des modèles familiaux (Barrère-Maurrisson et Marchand 1990, Kempeneers et Lelièvre 1991). Par rapport aux orientations qui sont celles de ce rapport, l'approche typologique diffère en ce qu'elle vise à dégager des hétérogénéités purement statistiques, en ignorant les causes d'hétérogénéité que les sources ne prennent pas en compte.

Le comparatisme interculturel

La perspective adoptée par F. Schultheis est celle de la comparaison interculturelle. Comme dans les travaux précédents s'imposent une exigence critique à l'égard des catégories statistiques, une méfiance face au risque positiviste et une démarche de déconstruction/reconstruction systématiques des «données» (Schultheis 1989).

Cette approche est encore plus critique que la précédente à l'égard des catégories officielles, dénonçant leur rapport à l'État et leur ambition universalisante à l'intérieur de leurs contextes nationaux respectifs. Elle insiste sur la critique du quasi-monopole détenu par ces catégories, de leur normalité ou normativité. Elle dénonce la gestion d'un ordre symbolique, ou la régulation socio-politique des modes de vie, qui sont exercées à travers les classifications et les données légitimes. Elle construit une opposition entre le caractère formel, juridique et bureaucratique des catégories officielles légitimes, et la pertinence sociologique.

Une autre différence avec l'approche précédente tient au souci de rendre compte du contexte comme un espace culturel structuré (en l'occurrence structuré comme un champ au sens donné par P. Bourdieu à ce terme). D'où la question des limites de cet espace, et peut-être aussi une attention plus grande à ses transformations.

Très naturellement, la démarche conduit à étudier la statistique comme objet de la comparaison interculturelle, au lieu de prendre ses produits comme sources d'information¹⁶ (Schultheis 1996), et à porter une attention particulière aux questions de traduction des notions.

L'exigence d'analyse en compréhension de l'espace culturel de référence, notamment en ce qui concerne le fonctionnement des institutions, conduit à réaliser des observations de terrain approfondies (par exemple deux monographies comparées sur le fonctionnement d'une Caisse d'Allocations Familiales française et de deux institutions allemandes voisines, mais non équivalentes, un Sozialamt et un Jugendamt) (Schultheis 1993a). Ce souci de connaissance en profondeur limite l'extension géographique de la comparaison (les travaux de F. Schultheis se focalisent particulièrement sur des comparaisons entre la France et l'Allemagne¹⁷).

Il faut aussi mentionner d'autres travaux s'inscrivant dans une perspective de comparatisme interculturel. Dans leur recherche consacrée aux liens entre politique de formation et organisation des entreprises en France et en Allemagne, Maurice, Sellier et Silvestre (1982) ont proposé la notion d'effet sociétal pour rendre compte de l'ensemble des interrelations entre les différents éléments pertinents dans un système national¹⁸.

2.2 *La place des normes dans la régulation publique*

Le second axe problématique autour duquel s'ordonnent des travaux critiques sur l'usage des indicateurs quantitatifs n'est pas d'emblée comparatiste. Le point de départ est une réflexion sur la pluralité et l'évolution des modes de régulation de l'action publique. La construction de l'Union européenne s'inscrit dans cette interrogation, car elle a fait apparaître un nouveau niveau et de nouveaux acteurs de la régulation. Elle suscite la création d'instruments de régulation adéquats à ses modes d'intervention.

De façon schématique, on peut dire que les indicateurs quantitatifs sont parfaitement à leur place dans un modèle de régulation globale, fonctionnant suivant un modèle hiérarchique et centralisé: un régulateur central est supposé piloter un espace homogène sur lequel il dispose d'informations standardisées.

¹⁶ Ainsi qu'il a été suggéré plus haut à propos des nomenclatures socio-professionnelles (cf. pp.10-12).

¹⁷ En dehors de quelques recherches comparatives Allemagne/Suisse (1992), RFA/RDA (1993a) ou portant sur la question de l'exclusion dans quatre pays européens (1996).

¹⁸ Les travaux comparatifs anglo-saxons se réfèrent très fréquemment à la notion de régime utilisée dans la typologie d'Esping-Andersen (1990). Trois "welfare régimes" sont distingués, suivant la forme des arrangements entre l'État, le marché et la famille (régimes libéral, conservateur et social-démocrate). Il serait abusif de rapprocher ce type d'approche du comparatisme interculturel, car il vise avant tout à fournir une grille dans laquelle les différents pays peuvent être ventilés.

Dans nos sociétés démocratiques complexes, l'efficacité des actions publiques n'obéit plus à ce seul modèle. Elle passe désormais par des formes d'intervention adaptées à une pluralité de niveaux et surtout à une pluralité de formes de coordination. Face à ces mutations, des approches théoriques nouvelles visent à rendre compte de cette pluralité de registres, et à comprendre comment les politiques régulatrices s'ajustent à la diversité des situations locales et à l'imprévisibilité des comportements. Portant attention aux instruments de la régulation publique, elles doivent nous permettre de situer la place des indicateurs quantitatifs dans une pluralité de moyens de connaissance et d'action.

La pluralité des formes de coordination

Un premier courant met en relation différentes formes de coordination entre les agents (coordination marchande, industrielle, civique, domestique, etc.) avec des ordres légitimes de justification de l'action (Boltanski et Thévenot 1991). Le pluralisme est intégré par des exigences universelles de justice sociale et de bien commun. Les sociétés complexes reposent à la fois sur la solidité de chacun de ces ordres de justice, et sur l'existence de compromis stabilisés entre eux.

De manière congruente avec cette approche, l'économie des conventions vise à intégrer dans la théorie économique d'autres formes de coordination que la coordination marchande (Revue économique 1989) ; elle porte un intérêt particulier aux dispositifs, notamment conventionnels, qui stabilisent les relations entre les agents et leur engagement dans la coopération.

Dans cette perspective, les indicateurs quantitatifs peuvent être analysés comme particulièrement congruents à une modalité de coordination, celle de l'action planifiée dans laquelle la réussite passe par l'application uniforme de règles édictées par le niveau central (Thévenot 1995a). Cette modalité de fonctionnement est elle-même cohérente avec une organisation de type centralisé hiérarchique : elle ne laisse pas place à l'hypothèse de diversité des formes juridiques ou institutionnelles locales. Les politiques sont conçues comme un ensemble de règles, supposées être mises en œuvre sans écart à la norme, sans marge d'interprétation pour les agents, ni effets du fonctionnement des institutions, ni autonomie des personnes concernées¹⁹. En principe, ni les producteurs ni les utilisateurs des données n'ont à se soucier du contexte dans un modèle d'action planifiée. Sans que cela ne renvoie à une conception dirigiste de l'économie, les indicateurs sociaux s'inscrivent exactement dans une telle perspective de «planification sociale» (Eurostat 1995) (Dhondt 1996).

On comprend ainsi un certain nombre des observations notées ci-dessus en ce qui concerne les liens entre statistique et État (cf. pp. 13-14). Les catégories statistiques (définitions, nomenclatures) portent l'empreinte des concepts et des découpages dans lesquels s'exerce l'action de l'État (et des acteurs publics en général). Elles ne s'écartent donc pas beaucoup des formes les

¹⁹ La prégnance en France de cette conception de l'action publique expliquerait que la question du "recours" aux prestations (take up) n'y soit pas constituée comme objet d'étude, contrairement à ce qui se passe dans les pays à tradition politique libérale plus ouverts à une compréhension de la pluralité des formes de régulation (Hartman 1981, Math 1996).

plus instituées ou rigidifiées par le droit. Elles ne sont guère propices à saisir ce qui est peu institué ou ne l'est que depuis peu de temps²⁰, elles s'ajustent mal au repérage de changements très rapides ou au suivi de situations durablement instables.

Dans ce cadre d'analyse, la tension entre formes générales et circonstances (le «contexte» dont il a beaucoup été question ci-dessus) résulte de l'exigence d'ajustement des connaissances à l'expérience (Thévenot 1995b). Les épreuves de réalité font éclater le caractère inapproprié de certaines formes très générales de mesure, dans des circonstances qui paraissent irréductibles à ces figures.

La période actuelle est particulièrement propice à cette mise en cause, en raison de la crise d'un modèle de régulation dans lequel le «social» avait une place bien particulière (Castel 1995). Pourtant, crise ne signifie pas obsolescence complète des formes de régulation globale, qui continuent d'avoir une efficacité propre²¹.

Il est donc nécessaire que les instruments de connaissance rendent compte d'une pluralité de formes de coordination. Il faut «ménager la possibilité d'une pluralité de modes de traitement de cet environnement et (...) situer la place du plan au lieu de l'exclure» (Thévenot, 1995a). Du pluralisme des formes de coordination ou de régulation découle donc une exigence de pluralisme des formes de connaissance. Dans cette perspective, l'intérêt porté plus haut (en particulier pp.14-15) à la contextualisation des données quantitatives peut être interprété comme souci d'étendre le domaine de validité des indicateurs au-delà du modèle de la régulation globale et centralisée²².

Vers une procéduralisation de l'action publique ?

Autour du concept de procéduralisation est également recherchée une approche nouvelle du droit et des politiques publiques, qui tient compte des mutations dans les conditions de l'intervention publique et vise à intégrer la pluralité des formes de coopération qui sont à l'œuvre dans les sociétés post-industrielles (De Munck, Lenoble et Molitor 1995). Le point de départ est une critique des modèles de rationalité qui ont assuré, jusqu'à la crise actuelle, la régulation dans les démocraties sociales. Il faut prendre acte de l'irréductibilité de l'indétermination et de l'incertitude des actions, contre une époque antérieure de confiance en la déterminabilité de l'espace et du savoir. De nouveaux mécanismes de régulation sont mieux à même de faire droit à la flexibilité

²⁰ Les enquêtes ("baromètres") sur les opinions politiques, les enquêtes mesurant des indices de satisfaction, les enquêtes sur les intentions des chefs d'entreprises ou des consommateurs ne constituent pas des contre-exemples à cette affirmation. En effet, elles ne sont réellement utilisables que si elles existent de façon parfaitement homogène et standardisée depuis un assez long temps. Les indicateurs mesurés deviennent alors des êtres stables et institués, et l'information pertinente est moins leur niveau que leur tendance.

²¹ Ainsi dans le débat autour des politiques de lutte contre l'exclusion, il est fréquent que soit réclamé un renforcement de l'intervention de l'État, au détriment des formes d'action plus décentralisées (Walzer 1995, de Foucauld 1995).

²² Il faut mentionner ici une différence avec l'approche des comparaisons interculturelles (cf. pp.15-16). La diversité des formes de coordination ou des mondes d'action ne peut pas être ramenée à une diversité d'univers culturels. Entre les mondes ne se pose pas un problème de comparaison, mais un problème de combinaisons (Dodier 1993).

et à la multiplicité des circonstances particulières. Ces nouvelles procédures font une place croissante à la négociation réglée.

Une différence notable avec la perspective précédente tient donc au fait d'analyser les évolutions actuelles comme s'inscrivant dans un processus phasé (De Munck et Lenoble 1997). Plutôt que sur la nécessaire pluralité des formes de connaissance, l'accent est mis sur la modification du rapport à la norme, qui perd progressivement de sa fixité, de sa certitude et de sa sécurité. «Tout se passe comme si la complexité de notre environnement rendait illusoire et inadaptée toute volonté d'encadrer le réel dans des normes générales déterminées» (Lenoble 1994).

Ces réflexions peuvent être rapprochées de la «seconde crise de la modernité» décrite par P. Wagner : depuis les années soixante-dix, les sciences sociales sont soumises à un questionnement radical, analysé comme crise des représentations politiques et cognitives ; elles doivent faire face au déclin des grands paradigmes théoriques et à l'exigence de pluralisation de l'expertise (Wagner 1994).

Une illustration de cette évolution est fournie par la procéduralisation dans le droit. L'extension du contentieux et du rôle du juge, au détriment d'une régulation par les normes issues du législatif ou de l'exécutif, est interprétée comme abandon des modèles de rationalité hérités de l'État libéral et de l'État social, modèles au terme desquels il était possible de définir ce qui est rationnel. De même le développement des autorités régulatrices indépendantes va dans le sens d'une prise en compte croissante du contexte, des intérêts spécifiques des acteurs qui y sont représentés, de la recherche d'un accord local.

S'interrogeant sur les conséquences de cette analyse pour les données statistiques, A. Fouquet suggère que l'exigence de contextualisation recoupe la mise en œuvre de la décentralisation et du principe de subsidiarité aux différents niveaux de responsabilité publique (Fouquet 1996). Ce schéma est sans doute un peu rigide. Mais il ne fait pas de doute que les indicateurs statistiques sont soumis à la même évolution que toutes les normes générales. Ils doivent perdre de leur rigidité et renoncer à l'ambition de maîtrise complète du réel, ce qui est très voisin des nécessités de contextualisation ou de déconstruction /reconstruction déjà formulées (cf. pp.13-17).

Les développements qui précèdent ont pu apparaître un peu abstraits. Les responsables des politiques sociales, les partenaires sociaux sont accoutumés à étayer leurs argumentations sur des informations quantitatives fournies par les instituts de statistique, et à s'en remettre aux techniciens pour assurer la qualité de ces «données». Pourtant les données harmonisées et agrégées tendent, par leur construction même, à gommer la diversité. Surtout, leur pouvoir explicatif est limité, car une tendance observée ne peut jamais être imputée à un petit nombre de facteurs facilement identifiables ; elles sont donc insuffisantes pour orienter les politiques sociales et en suivre les effets.

Insistons bien sur un point : ce n'est pas la qualité des informations quantitatives qui est mise en cause ici. La question principale est celle de leur ajustement à tel ou tel type de situation, d'argumentation ou d'action.

3. Quelles conséquences pour la production et l'utilisation des indicateurs quantitatifs?

Si elles se distinguent par leurs perspectives théoriques, les deux orientations qui viennent d'être présentées ne conduisent pas à des recommandations opposées en ce qui concerne la production et l'usage des indicateurs quantitatifs. On indiquera maintenant en quoi elles se rejoignent dans les suggestions méthodologiques, notamment par l'incitation commune à la multiplication des indicateurs et par un refus du monopole des indicateurs quantitatifs.

3.1 La construction d'espaces de comparaison complexe

La première recommandation suggère de s'attacher, dans tous les secteurs, à la construction d'espaces de comparaison complexes, dont l'ensemble des éléments ne peut absolument pas être synthétisé dans des tableaux statistiques ou par de seuls indicateurs quantitatifs. Ceci découle d'une vision non mécaniste de l'action publique, et d'une conception complexe des relations entre les êtres (humains ou institutionnels) pertinents dans un espace.

On rejoint ici toutes les recommandations allant dans le sens d'une critique du caractère réducteur d'un indicateur ou d'une source uniques, et d'un appel à une panoplie d'instruments quantitatifs et qualitatifs (Paoli, 1995).

Chercher à contextualiser les données consiste précisément à enrichir l'espace de la comparaison, en s'intéressant aux caractéristiques institutionnelles des domaines considérés. De façon prioritaire, trois éléments qualitatifs permettant de préciser le cadre institutionnel devraient être partie intégrante d'un travail comparatif approfondi.

- Le premier est une étude critique, doublée d'une comparaison spatiale et/ou temporelle, des catégories statistiques (définitions, nomenclatures) utilisées dans les descriptions de l'espace considéré. Il faudrait accoutumer les utilisateurs à l'idée que l'examen des concepts et des codes peut être aussi plein d'enseignements que l'étude directe des résultats statistiques.
- Le deuxième est un travail sur la traduction des principales notions dans les différents contextes linguistiques. La traduction d'un terme d'une langue dans une autre est particulièrement lourde de conséquences quand il s'agit de concepts statistiques. En effet, traduire un terme permet de donner un équivalent à une notion, et donc suggère de comparer les chiffres contenus dans deux cases désignant deux pays différents. C'est donc laisser supposer que les chiffres désignent des réalités identiques, et qu'ils peuvent s'insérer dans des schémas d'interprétation analogues²³.

²³ La notion de "services de proximité", qui se développe avec un fort contenu opérationnel dans certains pays, constitue un bon exemple des difficultés de la recherche des équivalents, au-delà des problèmes de traduction.

- Le troisième est une analyse des principales dispositions juridiques qui encadrent le domaine. Cette analyse devrait s'attacher non seulement aux concepts qui prennent place dans les différents systèmes juridiques nationaux, mais aussi à la genèse récente des notions dans le droit et la jurisprudence communautaires.

3.2 *La pertinence des indicateurs sociaux dans cet espace d'informations*

On entend ici par indicateurs sociaux des données quantitatives synthétiques, qu'elles soient produites à partir d'enquêtes directes auprès des personnes ou en utilisant des sources harmonisées. Les travaux entrepris par Eurostat dans le cadre de l'opération EUROSII, le travail réalisé par S. Dhondt à la demande de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Dhondt 1996), en sont des illustrations.

Les indicateurs sociaux ont évidemment leur place dans cet espace. Mais celle-ci doit être clairement identifiée. Pour ce faire, trois précautions paraissent nécessaires. La première vise l'usage des données, la deuxième leur mode de production, la troisième enfin est une conséquence des précédentes touchant plutôt à la présentation des indicateurs.

- En premier lieu, les indicateurs (comme d'ailleurs leur nom le suggère) devraient avoir essentiellement un rôle de signal d'alerte dans les domaines concernés. Ce rôle est absolument nécessaire, à la fois pour sensibiliser l'opinion ou les responsables politiques, obtenir le démarrage d'une intervention, mobiliser des crédits, etc.²⁴. Mais les plus grandes réserves doivent être formulées quant à un usage explicatif des indicateurs : ils devraient se borner à susciter la demande d'investigations plus approfondies, faisant appel à des informations d'autre nature. La recherche d'une compréhension fine des phénomènes en cause ne saurait se limiter à des traitements statistiques, qui supposent le contexte institutionnel «absorbé» par la modélisation²⁵. Elle passe par l'analyse de sources permettant la contextualisation des données, dans le sens qui a été donné à ce terme ci-dessus.

On ne retiendra donc pas la séparation, contestable, entre statistiques (supposées neutres) et indicateurs (s'inscrivant dans un modèle causal, mesurant des moyens ou des effets des politiques publiques).

- En deuxième lieu, la construction d'indicateurs synthétiques pertinents exige des réflexions qui ne se limitent pas aux contraintes méthodologiques inhérentes aux sources de base. Le travail préalable devrait mobiliser des experts des domaines considérés (associant au moins juristes et sociologues), instruits par une expérience particulière en matière de

²⁴ La discussion qui s'est déroulée avec les utilisateurs potentiel d'indicateurs en matière d'environnement du travail, à l'occasion d'une première présentation de l'étude réalisée par S. Dhondt, a été très claire sur ce point (Bruxelles, 25 novembre 1996).

²⁵ L'existence de modèles susceptibles d'une estimation économétrique, si elle fournit une cohérence formelle entre les variables appartenant à l'espace délimité par une statistique, n'est en aucun cas le garant d'une prise en compte complète, ni surtout pertinente pour l'action, des relations entre les entités appartenant à cet espace. Les données statistiques incorporées dans des modèles économétriques – ni d'ailleurs dans des analyses des données – ne sont pas exonérées des observations formulées ici.

comparatisme. La dissociation, dans la plupart des pays européens, entre les tâches de production des chiffres et la réalisation d'études ou de recherches accentue cette exigence.

- Enfin, une attention particulière sera portée à tout ce qui, dans la désignation et la présentation des indicateurs, peut induire chez les utilisateurs des interprétations erronées et une fausse notion d'homogénéité. Le choix même des termes, par l'espace sémantique dans lequel ils s'inscrivent, suscite qu'on le veuille ou non des interprétations²⁶. On ne devrait pas craindre d'accompagner les tableaux de notes, commentaires, etc. alertant le lecteur sur les réductions d'hétérogénéité opérée par la construction des indicateurs et refrénant sa tendance aux interprétations abruptes. En cas de changement dans les modes de collecte ou de classement, il ne faudrait pas systématiquement rétropoler les données dans la nouvelle nomenclature, mais admettre parfois des ruptures de séries accompagnées de commentaires, lorsque les changements ont des causes institutionnelles importantes. Enfin dans le souci d'alerter le lecteur sur l'importance des contextes juridiques, il serait souhaitable de ne pas mélanger dans une même liste des indicateurs étroitement liés aux normes et définitions légales, et des indicateurs faisant beaucoup plus appel à l'appréciation des personnes interrogées (indices de bien-être par exemple).

3.3 Le choix entre différents types de sources

Aucune préférence ne peut être annoncée a priori entre les différents types de sources (recensements, fichiers ou autres sources administratives, enquêtes par sondage auprès des personnes), qui doivent tous être soumis au même travail critique. Les informations recueillies par enquête directe auprès des personnes portent la trace, souvent moins visible que dans les données d'origine administrative, des catégories dans lesquelles est rendue effective l'intervention publique. Elles ne dispensent nullement l'analyste de s'intéresser aux processus (notamment linguistiques et cognitifs) par lesquels ont été fabriqués les chiffres.

3.4 Le choix des pays à comparer

On a vu apparaître ci-dessus (pp.14-16) la possibilité d'une tension entre les nécessités d'une comparaison étendue à l'ensemble des États membres de l'Union européenne, et les vertus d'une analyse en profondeur limitée à un petit nombre de pays. Les deux approches ne sont pas contradictoires : la confrontation approfondie menée sur deux ou trois pays (choisis de façon raisonnée) peut aider à éclairer une comparaison plus large, en affûtant le regard sur un certain nombre de problèmes qui seraient passés inaperçus.

3.5 La contextualisation concerne aussi l'«usage» des données

Malgré toutes les précautions prises, l'usage que font les utilisateurs des indicateurs échappe à la maîtrise des producteurs. Aussi serait-il judicieux que ceux-ci soient présents dans les circuits de prise des décisions et puissent observer le cheminement des informations. Il sera particulièrement intéressant de faire révéler aux utilisateurs les modèles opératoires dans lesquels ils insèrent, de façon souvent inconsciente, les informations qu'ils manipulent.

²⁶ Les ambiguïtés du terme de "risque" utilisé pour les indicateurs d'environnement du travail sont une illustration de ce point.



3.6 La mobilisation de réseaux de chercheurs en sciences sociales

L'interprétation des chiffres, leur combinaison avec des études qualitatives, l'élaboration d'indicateurs nouveaux aussi bien que la réflexion sur les usages des indicateurs, devraient impliquer des contacts plus étroits entre les responsables européens des politiques sociales et les chercheurs en sciences sociales. La qualité de la recherche européenne en sciences économiques et sociales est largement reconnue au niveau international. Mais les travaux sont souvent mal connus des décideurs, alors même que de nouvelles problématiques pourraient contribuer à renouveler les modes de pensée et les modalités de l'intervention publique.

La procédure classique de la commande d'étude est insatisfaisante pour sortir de cette situation. Il serait plus fructueux de trouver des formes d'organisation mettant en contact ces réseaux de chercheurs (sociologues, économistes, juristes, éventuellement historiens et philosophes) avec des responsables européens et des partenaires sociaux. Il faut innover dans les modalités de travail en commun, à l'occasion d'opérations précises liées à la construction et à l'usage des indicateurs dans le champ des politiques sociales.

Seconde partie

La connaissance de la situation des familles en Europe

Pour illustrer les recommandations qui viennent d'être formulées, des travaux appliqués de différentes natures peuvent être entrepris. Dans le cadre de cette première étude exploratoire, on a choisi de travailler sur des aspects encore mal connus de la situation des familles :

- l'organisation de la solidarité intergénérationnelle;
- les nouvelles formes de vie familiale.

Pourquoi ce choix ?

Le champ de la famille a été retenu en accord avec les responsables de la Commission (Unité «Analyse et recherche sur la situation sociale»), parmi plusieurs domaines prioritaires. Lors des discussions préliminaires, il est apparu que de nombreuses questions se posent aux responsables européens à partir de la crise actuelle des systèmes de protection sociale. Une partie des responsabilités et des transferts financiers assumés jusqu'à présent par l'État providence est progressivement dévolue aux familles. Mais simultanément celles-ci évoluent profondément, marquées par la crise des modèles familiaux et l'émergence de nouvelles formes de vie familiale. Les deux thématiques sont donc étroitement liées.

Pourtant les deux cas soumis à examen se présentent de façon sensiblement différente. Pour ce qui concerne la solidarité intergénérationnelle, c'est l'identification même de la question qui doit progresser, avant d'aborder la construction d'indicateurs. Dans le cas des nouvelles formes de vie familiale, on est d'emblée à la recherche d'une description chiffrée ; ce qui est visé par les utilisateurs, ce sont déjà les conséquences des évolutions sur d'autres domaines (protection sociale

par exemple). Mais dans les deux cas, une bonne connaissance préalable du champ de la famille dans ses aspects institutionnels et statistiques est indispensable.

Or le domaine de la famille, des politiques familiales et des systèmes de protection sociale a fait l'objet ces dernières années d'importants investissements de recherche, réalisés par des chercheurs qui se sont intéressés tout particulièrement aux conditions des comparaisons internationales. Ces chercheurs s'inscrivent dans les courants de recherche préconisant la «contextualisation des données» qui ont été analysés dans la première partie ci-dessus (cf. pp.14-17). Leurs travaux mettent en lumière l'hétérogénéité des situations entre les différents pays, à la fois dans les systèmes juridiques et institutionnels et dans les concepts statistiques utilisés pour la mise en forme des informations. Il était donc judicieux de s'appuyer sur ces travaux pour explorer de nouveaux aspects de la vie familiale.

Ce champ de recherche présente en outre un intérêt particulier au regard de la problématique qui s'interroge sur la place des indicateurs quantitatifs parmi les différents instruments de la régulation publique (cf. supra p.16). En effet, les nouvelles formes de vie familiale constituent un bon exemple de domaine dans lequel se développent des situations qui ne correspondent plus aux catégories juridiques anciennement instituées. Comme cela a été le cas avec l'apparition de nouveaux statuts sur le marché du travail, ces transformations posent aux statisticiens des problèmes de mesure délicats. L'analyse de ces difficultés est particulièrement propice pour mettre en lumière les relations entre catégories juridiques et institutionnelles (et leurs variations nationales) et catégories statistiques (et l'homogénéisation qu'elles supposent).

On partira donc ici d'un exposé très résumé, tiré des recherches déjà réalisées, pour illustrer les difficultés de comparer les familles et les politiques familiales en Europe (Section 1). On indiquera ensuite quelles voies pourraient être empruntées pour décrire et analyser au niveau européen les solidarités entre générations (Section 2) et les nouvelles formes de vie familiale (Section 3) ; sur ce dernier thème, un travail approfondi de recensement des sources statistiques disponibles a été réalisé (cf. renvoi 1).

1. Familles et politiques familiales: les difficultés des comparaisons en Europe

Un travail systématique a été consacré à la comparaison des modes de conceptualisation de la famille, en analysant les données quantitatives produites aux niveaux national et européen (Hantrais et Letablier 1996). Les différences relevées concernant les outils statistiques utilisés pour construire des indicateurs relatifs à la constitution des familles, à leur structure et aux changements qui les affectent sont étroitement liées aux traditions et conventions nationales. Ces recherches mettent bien en évidence la difficulté d'appliquer des critères communs à la fois dans le temps et dans l'espace (Eggerickx et Bégeot 1993, Lefranc 1996). En aucun cas, la «famille» ne peut être appréhendée comme une entité statistique monolithique et immuable, mais plutôt comme un terme générique recouvrant une pluralité de formes, variables selon les pays et à l'intérieur d'un même pays.



Les concepts utilisés par les sociologues pour décrire les familles sont aussi marqués par les contextes dans lesquels ils sont produits. L'importance accordée à la famille dans le champ de la sociologie et des sciences sociales varie significativement d'un pays membre à l'autre. Le sous-développement relatif de la discipline en Espagne, par exemple, peut être relié à des causes idéologiques dans un pays où le passé politique pèse lourdement sur le présent. Dans d'autres pays comme en Suède, le champ d'études est moins celui de la famille que celui des modes de vie. Au Royaume-Uni, les recherches se concentrent de préférence sur l'impact des politiques sur les familles alors qu'en France, la sociologie de la famille est un territoire bien défini et largement investi par les chercheurs.

Si l'on approfondit la comparaison entre deux pays voisins aux contextes socio-économiques et politiques assez semblables, la France et l'Allemagne, la comparaison interculturelle des politiques familiales fait apparaître d'importants écarts, tant au niveau de la genèse que des objectifs ou du fonctionnement institutionnel (Schultheis 1993a).

Les conditions sont donc bien réunies pour chercher à construire un «espace de comparaison complexe», ainsi qu'il a été suggéré plus haut (cf. pp.19-23). Sans reprendre ici les travaux très détaillés qui y ont été consacrés, on se contentera d'illustrer plusieurs façons de déployer cet espace. On montrera chaque fois que possible la complémentarité une approche de comparaison systématique des pays européens (tous les exemples sont extraits de [Hantrais et Letablier 1996]) et une approche en profondeur, à partir des éléments de la comparaison France/Allemagne issue des travaux de F. Schultheis (1991, 1993a).

1.1 La famille comme catégorie statistique

Eurostat a adopté la définition de la famille proposée par la Commission de Statistique des Nations Unies (1987), fondée sur une notion de famille conjugale élargie aux unions consensuelles. Cependant, les pays européens conservent des particularités dans leurs définitions respectives. Ainsi dans les pays scandinaves, les célibataires sont considérés comme des familles. En Allemagne, Belgique, Grèce et aux Pays-Bas, les unions consensuelles ne sont pas incluses dans les familles. Une différence importante tient au choix fait en ce qui concerne l'âge des enfants: aucune limite n'est fixée dans la plupart des pays, tandis que les pays scandinaves considèrent les enfants comme faisant partie de la famille seulement s'ils ont moins de 19 ans.

Dans les recensements, c'est plutôt la notion de ménage qui est retenue. Il s'agit selon la définition internationale d'une unité budgétaire. Mais quelques pays (France, pays scandinaves) se distinguent en adoptant une définition fondée sur l'unité de logement. Le concept de personne de référence est déterminant pour apprécier la structure du ménage. Là encore, de nombreuses différences existent entre les pays.

Les exemples pourraient être multipliés. On s'attardera seulement, pour introduire aux développements à suivre sur les nouvelles formes de vie familiale (cf. infra pp.33-39), sur les différences concernant les familles monoparentales.

La famille monoparentale, notion très couramment utilisée pour comparer les structures des familles, paraît ne pas receler d'ambiguïté majeure quant à son interprétation. Pourtant, elle constitue une catégorie particulièrement hétérogène. Les variations sur le critère d'âge retenu pour les enfants, déjà mentionnées, sont une première cause d'écarts. Mais surtout, la position adoptée à l'égard des unions consensuelles a des effets massifs sur le chiffrage de la catégorie. Examinons de plus près les choix adoptés en France et en Allemagne.

Le concept de «famille monoparentale» et son homologue allemand «Einelterner-familie» n'ont été institutionnalisés que tardivement sur le plan de la représentation statistique de la famille. En tant que catégories des classifications officielles des types de famille, ces deux concepts sont maintenant appliqués dans le cadre des recensements et d'autres enquêtes.

Si l'on considère les chiffres produits, les deux pays s'opposent nettement. Selon le Statistisches Bundesamt allemand, les familles monoparentales représentaient en 1989 environ 13,5 % de l'ensemble des familles ouest-allemandes, et constituaient donc un type familial nettement plus répandu que dans la majorité des autres pays occidentaux : on ne comptait en effet en France que 10 % de familles monoparentales en 1989. Ces chiffres ont été maintes fois repris par des études sociologiques et bon nombre de comparaisons internationales. Pourtant la France enregistre, fait apparemment paradoxal, une divortialité plus importante et surtout un taux de naissances illégitimes trois fois plus élevé qu'en Allemagne.

Vue de plus près, la catégorie statistique allemande de «famille monoparentale» recouvre une réalité toute autre qu'en France : tandis que 40 % des chefs de famille monoparentale allemands sont – selon les chiffres officiels – des veuves et des veufs, en France le taux n'est que de 20 %. L'écart s'explique par la construction opérée lors de la mise en catégorie. En effet, la catégorie allemande inclut tous les ménages hébergeant un parent seul et au moins un enfant non marié. Autrement dit, une veuve de 80 ans vivant dans le foyer de sa fille de 60 ans compte comme famille monoparentale, au même titre qu'une jeune mère célibataire avec un enfant de 2 ans. Le caractère extensif de la définition allemande se confirme si l'on examine le traitement qui est fait des liens entre conjoints. Un couple non marié avec des enfants est considéré par le Statistisches Bundesamt comme famille monoparentale. Ce n'est donc pas le lien du sang (pourtant dominant dans l'attribution de la nationalité allemande) qui donne droit à la reconnaissance du lien familial, mais le «lien du ban». Par là, le père vivant sans être marié avec sa compagne et un ou plusieurs enfants communs se voit traité comme une «familienfremde Person» (personne extérieure à la famille vivant dans le même ménage).

Ainsi, la définition de la famille monoparentale paraît adossée en Allemagne à des critères essentiellement juridiques, tandis qu'en France l'INSEE suit une logique classificatoire toute autre, partant d'un critère plus sociologique qui cerne la non autonomie économique des enfants : l'INSEE retient en effet une définition des faits familiaux en partant des «familles de fait» (un ou deux parents, conjoints légitimes ou non, et leurs enfants éventuels).



Ceci renvoie aussi à des différences dans le concept de personne isolée en France et en Allemagne. Le mot «alleinstehend» signifie selon le Larousse Français-Allemand (1988) «seul, isolé, sans appui, sans famille» ; le «Dictionnaire du travail social franco-allemand»²⁷ traduit «alleinstehend» par «célibataire», ce qui renvoie au statut matrimonial au sens strict du droit civil ; dans la statistique officielle allemande, cette catégorie inclut toute personne veuve, divorcée, séparée ou célibataire vivant en dehors du foyer de ses parents, même si le ménage dans lequel elle habite compte d'autres personnes, et en particulier un partenaire non marié. Au contraire, la définition statistique française de la personne isolée ne tient pas compte du statut matrimonial ; elle inclut tous les membres d'un ménage qui ne font partie d'aucune famille, un couple non marié étant compté comme famille. Ainsi dans le premier cas le statut légal est privilégié, alors que dans le second on cherche à appréhender un phénomène d'isolement familial. On voit sur cet exemple que les hésitations en matière de traduction peuvent renvoyer à des différences nationales dans le rapport entre normes juridiques et catégories statistiques.

1.2 Catégories statistiques et action publique en faveur des familles

Il ne faut pourtant pas généraliser abusivement à partir de l'exemple précédent : les différences dans la relation des catégories statistiques aux normes juridiques ne doivent pas être considérées comme un invariant dans la comparaison entre la France et l'Allemagne (les Allemands seraient en général plus attachés au droit que les Français) : quand on compare les systèmes de classements socioprofessionnels dans les deux pays, on observe au contraire que les nomenclatures françaises sont plus étroitement articulées sur les classements institutionnels que les nomenclatures allemandes. Il ne faut donc pas s'en tenir à une caractérisation schématique des différences culturelles, mais mettre en relation les écarts observés avec la logique et le fonctionnement des institutions par lesquelles passe la mise en œuvre des politiques sociales. C'est tout le sens de l'exigence de contextualisation des données.

La très grande hétérogénéité observée quand on examine les définitions statistiques de la famille et les principaux concepts utilisés pour la décrire doit être rapprochée des divergences qui existent en Europe en matière de politique familiale. La notion même de politique familiale n'est pas admise dans tous les pays européens. Les objectifs diffèrent en matière de justice sociale, de natalité, de soutien au mariage.

Ainsi par exemple si l'on examine en France et en Allemagne la redistribution effectuée par le biais des déductions fiscales accordées pour «charges familiales», on conclut fréquemment que les deux pays se trouvent très proches l'un de l'autre en ce qui concerne les effets des exonérations d'impôts²⁸. Mais en France, la logique de redistribution fiscale est «familialiste», tandis que le système allemand privilégie l'institution matrimoniale. Le quotient familial français tend à compenser la charge d'enfants effective des contribuables, alors que la logique fiscale allemande

²⁷ Publié par le Deutscher Verein für Öffentliche und Private Fürsorge (Frankfurt 1988).

²⁸ C'est d'ailleurs un bon exemple de cas où des similitudes quantitatives peuvent recouvrir de profondes divergences d'objectifs.

semble être une application directe du modèle normatif de la famille conjugale consacré par la constitution : le «quotient conjugal» (Ehegattensplitting) offre des avantages fiscaux notables aux couples mariés, avec ou sans enfants à charge, au détriment des couples vivant maritalement avec ou sans enfants, et dans une certaine mesure même au détriment des familles monoparentales.

1.3 La relation emploi-famille

Les comparaisons européennes en ce qui concerne les liens entre charges familiales et activité féminine font apparaître d'importantes différences. Elles mettent surtout en évidence l'effet du nombre des enfants (le nombre d'enfants à partir duquel le taux d'activité chute est différent suivant les pays), et l'effet de l'âge des enfants (c'est pour les femmes ayant des enfants en bas âge que les différences de taux d'activité entre pays sont importantes). La compréhension de ces écarts est impossible sans se référer à la diversité des formes d'organisation nationales en matière de garde des jeunes enfants²⁹.

Ici encore, la comparaison France/Allemagne est éclairante. Une grande diversité des modes de garde en France fait face à l'absence presque totale d'équivalents allemands. Cette dissymétrie s'observe quand on examine simultanément les vocabulaires et les institutions respectifs. Les «assistantes maternelles» françaises sont en général rapprochées de la catégorie allemande des «Kindergärtnerinnen», alors que celles-ci ne travaillent qu'à l'intérieur des «Kindergärten» et n'ont par là que peu de choses en commun avec les assistantes françaises travaillant à leur propre domicile. Mais la réduction des crèches ou des écoles maternelles françaises aux «Kindergärten» allemands fait aussi oublier que ces derniers se caractérisent par un mode de fonctionnement et un statut pédagogique nettement différents de ceux des institutions françaises.

Ces problèmes à la fois sémantiques et institutionnels s'inscrivent donc dans des contextes profondément différents en ce qui concerne le travail féminin et l'éducation des jeunes enfants. La quasi-totalité des mères allemandes perçoivent le «Erziehungsgeld» pendant l'année suivant la naissance d'un enfant, et prennent ainsi en charge directement la garde en interrompant leur travail. La faiblesse de structures publiques d'accueil des enfants en Allemagne, facilitant le travail salarié des mères, n'est d'ailleurs pas conçue comme un «problème» par la majorité des Allemand(e)s. A contrario, il est impossible de comprendre le développement des structures de garde existant en France en les analysant seulement comme des instruments de conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle ; il faut aussi les rapporter à des objectifs pédagogiques (bénéfiques d'une socialisation précoce) et civiques (égalité des chances). Il est donc particulièrement difficile d'interpréter les écarts statistiques entre les deux pays : aucun jugement évaluatif ne devrait y être attaché.

On ne développera pas plus longuement ces différents exemples, sur lesquels existe une bibliographie abondante. Ils ont surtout pour but, ici, d'alerter les utilisateurs sur les difficultés

²⁹ Il faudrait également se référer aux inégales possibilités offertes aux femmes par les marchés nationaux du travail en matière de travail à temps partiel. Ce point ne sera pas développé ici.

d'interprétation des données comparatives, et sur la nécessité de rechercher systématiquement, lorsqu'elles ne sont pas fournies en accompagnement des tableaux, des informations permettant de replacer les chiffres dans leurs contextes respectifs. Le souci d'une connaissance approfondie des contextes institutionnels est particulièrement nécessaire lorsqu'on entreprend d'explorer un domaine encore peu constitué en objet d'étude, comme on va le voir maintenant.

2. La solidarité intergénérationnelle

La question de la solidarité entre les générations est objet d'intérêt de la part des décideurs publics, à un moment où la crise des systèmes de protection sociale conduit à transférer au marché et aux familles des responsabilités qui étaient souvent assumées jusque là par des institutions publiques. Cependant les obligations familiales sont définies et problématisées différemment selon les pays, ainsi que l'ont montré Millar et Warman (1996) dans leur étude comparative²⁹.

Pour ce qui concerne la solidarité intergénérationnelle, c'est d'abord l'identification et la formulation de la question qui doivent progresser. C'est seulement après avoir mis en évidence un ensemble complexe d'interrelations qu'on pourra s'orienter vers le choix d'un certain nombre d'indicateurs synthétiques.

Très souvent, la question de la solidarité entre les générations est traitée de façon artificiellement indépendante et réduite à la question de la prise en charge des personnes âgées dépendantes. Il faut au contraire la replacer dans le contexte plus large d'une économie générale des échanges entre les générations, et de la répartition globale des responsabilités en matière de solidarité entre les mécanismes collectifs, le marché et les personnes privées. Des recherches comparatives récentes s'efforcent de mettre ces phénomènes en lumière (Leseman et Martin 1993, Schultheis 1995).

À travers leurs traditions culturelles respectives, nos sociétés ont trouvé des réponses divergentes à deux questions communes, à savoir :

- les soins aux personnes âgées dépendantes sont-ils une affaire de famille ou une affaire d'État ?
- ce problème doit-il être traité à travers les dispositions du droit civil de la famille et de la norme de l'obligation alimentaire (norme d'ailleurs quasiment universelle dans nos sociétés), ou incombe-t-il au droit social ?

Traiter le problème des personnes âgées dépendantes ou celui de l'enfance, non simplement comme un risque «individuel», mais comme un risque «familial» semble mieux à même de prendre en compte les problèmes spécifiques de la génération intermédiaire entre le premier et le

³⁰ Étude fondée sur la confrontation de rapports d'experts, chacun sur la situation de son propre pays, suivant une approche comparable à celle que met en oeuvre l'Observatoire européen des politiques familiales nationales. Cette méthode a été combinée avec celle des "vignettes", consistant à soumettre des cas à des chercheurs de différentes nationalités et à comparer les traitements qu'ils en proposent. On a pu ainsi collecter un matériau riche sur les pratiques nationales et identifier différentes configurations d'obligations familiales au sein de l'Europe.

troisième âge. En outre les solidarités entre la génération des grands parents et celle des petits-enfants, encore largement négligées par les politiques sociales, méritent une attention particulière (Attias-Donfut 1993, Bien 1994).

Pour analyser les rapports entre solidarité familiale et solidarité collective dans le domaine de la gestion du risque de dépendance, il semble utile de distinguer deux questions : la première concerne la prise en charge financière du coût des soins («who pays ?»), la seconde la prise en charge pratique des personnes dépendantes («who cares?») (Schultheis 1993c).

Sur le plan de la prise en charge financière, on observe que les charges se répartissent entre l'individu dépendant lui-même (avec ses ressources et biens personnels), le groupe familial (avec ses obligations alimentaires vis-à-vis de ses proches), et l'État protecteur (et les droits sociaux qu'il met en place).

Sur le plan de la prise en charge pratique des personnes âgées dépendantes, la situation s'avère également complexe, puisque les soins peuvent être fournis soit par des membres du groupe familial, soit par des acteurs du marché privé offrant des services, ou encore par des institutions non étatiques, et enfin par l'État protecteur et ses multiples agents. L'existence de ces différents pôles dans la prise en charge de la dépendance permet des arrangements très différents, caractérisés par un degré de privatisation ou de socialisation plus ou moins grand, par un niveau de centralisation ou de décentralisation plus ou moins accentué, par un poids plus ou moins grand des institutions étatiques ou publiques, ou par la prise en charge des personnes dépendantes par des structures associatives.

Dans une perspective comparative, l'observateur peut constater par exemple que l'investissement familial dans des valeurs immobilières, surtout dans une maison familiale transmissible, est relativement fréquent dans le contexte français, tandis que les familles allemandes, nettement moins souvent propriétaires de leurs domiciles, choisissent plus souvent la voie des assurances-vie pour l'accumulation d'un capital familial.

Il sera également nécessaire d'intégrer la question de la solidarité entre les générations dans une perspective plus large concernant les rapports entre les sexes, étant donné que la notion de solidarité familiale risque de cacher des inégalités dans la répartition de la charge entre les sexes. Rappelons qu'environ 3/4 des aides et des soins solidaires apportés aux personnes âgées dépendantes proviennent de parents de sexe féminin. La part des femmes est encore plus considérable en ce qui touche la prise en charge des jeunes enfants.

L'exemple d'une prestation comme le congé parental, qui existe formellement dans la plupart des pays de l'Union européenne, ne signifie rien dès lors que l'on n'a pas observé les manières diverses dont il est mis en œuvre, c'est-à-dire l'usage qui en est fait dans les différents contextes: «salaire maternel» en Allemagne qui revient à rémunérer les mères pour le travail domestique qu'elles effectuent dans le cadre familial ; forme d'aménagement du temps de travail et de

régulation du temps dans le cas scandinave ; simple «bonne intention» dans la plupart des pays de l'Europe du sud, puisqu'il n'est pas assorti d'une compensation financière pour la perte de salaire. Selon les pays, le congé parental doit être analysé plutôt comme une mesure de politique familiale destinée à aider les femmes à effectuer leurs tâches de mères, soit comme une mesure de politique d'emploi destinée à permettre aux mères de ne pas renoncer totalement à leur activité professionnelle lorsqu'elles ont des enfants.

Enfin, une question sous-jacente fort importante est celle du déclin des solidarités, considéré alternativement comme cause ou comme effet du développement de la prise en charge publique. Les défenseurs d'une conception «familialiste» ou «privatiste» des rapports de solidarité entre les générations avancent depuis longtemps l'idée que l'intervention étatique dans les affaires de famille, par la mise en place d'un système d'assurance-vieillesse anonyme et bureaucratique, ne peut que nuire à la solidarité directe caractéristique des liens familiaux (voir par exemple Popenoe 1991). Formulée a contrario, cette argumentation suggère que la réduction de l'État providence vivifiera les solidarités primaires étouffée par celui-ci. Pourtant les données déjà disponibles reflètent une étonnante vivacité des solidarités inter-générationnelles dans nos «welfare cultures» avancées, et semblent donc contredire la thèse de la destruction des solidarités familiales par l'organisation étatique des transferts.

Une première approche de ces divers aspects conduirait à chercher à élaborer des indicateurs portant sur :

- les donations entre générations,
- les caractéristiques du droit successoral dans les différents pays,
- la répartition entre assurance sociale obligatoire, assistance par des régimes de solidarité professionnelle, assurance libre,
- les familles ayant des enfants de moins de 3 ans à charge,
- le taux de jeunes adultes vivant au foyer des parents (ceci suppose plusieurs définitions),
- les personnes âgées dépendantes au foyer des enfants (idem),
- les structures permettant la prise en charge de ces personnes hors de la famille, et leur coût.

Il est clair que ces informations comporteront à la fois des éléments chiffrés et des indications sur les différents contextes institutionnels.

3. Les nouvelles formes de vie familiale

3.1 L'analyse des familles recomposées

L'étude des définitions élaborées par les institutions en charge des familles et par les politiques publiques pour saisir les bénéficiaires montre que, dans beaucoup de pays, une approche individuelle a pris le pas sur une approche familiale dans les définitions légales. Les formes

nouvelles de familles sont progressivement reconnues dans le droit et dans les faits, et dans certains pays le terme même de famille n'apparaît plus très pertinent pour désigner les formes diverses de vie privée. En France et au Royaume-Uni, les définitions de la famille produites par les institutions et par les statistiques apparaissent inadaptées pour rendre compte des formes nouvelles de familles, des unions consensuelles ou des unions entre personnes du même sexe, alors que leur acceptabilité progresse dans les deux pays. Cependant, l'intégration légale de ces nouvelles formes familiales varie sensiblement selon les pays.

Les recensements et les enquêtes sur les ménages fournissent une indication globale de l'évolution des formes familiales, résultant de la désinstitutionnalisation des rapports au sein des couples (divorce et unions consensuelles) et de la formation de nouveaux couples comportant des enfants de ménages antérieurs et des enfants qui sont le produit du nouveau couple, cela parfois à plusieurs reprises.

Ce phénomène de la famille recomposée a été analysé du point de vue des tendances démographiques (Desplanques 1993, Villeneuve-Gokalp 1993), du point de vue juridique (Sosson 1993) et surtout sociologique (Trost 1988, Le Gall et Martin 1990, Meulders-Klein et Théry 1993, Utting 1995).

Mais les analyses statistiques peuvent difficilement rendre compte du nombre de familles recomposées dans la plupart des pays membres de l'Union Européenne, en raison de l'insuffisance des informations qui auraient permis la construction d'un indicateur pertinent. Des incertitudes, déjà signalées (cf. supra p.00), résultent de la variabilité des définitions de la famille (en particulier le traitement des unions consensuelles) et de l'enfant. Il manque en outre des informations relatives aux liens entre les personnes. Ainsi les données sur les remariages, les demi-frères et sœurs font défaut dans plusieurs pays ; l'appartenance biologique des enfants, dont certains tendent en outre à se déplacer d'un ménage à un autre, n'est pas prise en compte. La notion d'un «parent pour toujours» est quasiment impossible à repérer statistiquement.

En résumé, concepts et nomenclatures nationaux et européens ne permettent pas en l'état actuel des choses de mesurer avec précision l'importance de l'évolution vers ces nouvelles formes de la famille, qui sont en conséquence le plus souvent occultées dans les résultats des recensements. Les indicateurs mesurant les taux de divorce, de monoparentalité et de naissances hors mariage n'en donnent qu'une mesure indirecte et incomplète.

3.2 Le besoin d'informations sur les nouvelles formes de vie familiale

Les unions consensuelles, de même que les formes familiales qui sortent des normes habituelles comme la monoparentalité, font problème pour les États dans la mesure où les droits (et les devoirs) dérivent du mariage (propriété, héritage, protection sociale). Si la plupart des pays vont vers une reconnaissance plus large de l'existence d'unions consensuelles (sous forme de contrats de cohabitation) et surtout vers une légitimation des enfants nés hors mariage, il reste que la responsabilité physique et financière et la garde d'enfants dont les parents sont séparés sont

encore dans de nombreux cas, et peut-être plus souvent que par le passé, partagées par les deux parents biologiques séparés.

Les familles recomposées sont souvent caractérisées par leur instabilité. Or les organismes prestataires ont besoin de repérer rapidement les changements de situation, puisque ceux-ci peuvent ouvrir droit à de nouvelles prestations ou mettre fin à celles qui existaient avant le changement de statut. En outre, ces changements s'effectuent rapidement, de sorte que les recensements menés tous les cinq ou dix ans saisissent mal et trop tard des évolutions dans les situations familiales ; ils ne peuvent, en aucun cas, rendre compte des personnes «absentes» qui ne vivent plus au foyer, sauf si cette absence est temporaire.

Si le besoin est ressenti au niveau national d'un nouvel indicateur des situations familiales, il l'est à plus forte raison sur le plan des comparaisons internationales. Les tentatives d'harmonisation des données démographiques laissent entrevoir les lacunes dans les connaissances, surtout lorsque les gouvernements cherchent des signes de convergences au niveau des objectifs des politiques et s'interrogent sur la possibilité de transférer les politiques d'un pays à l'autre.

Sur le plan européen, l'intérêt prêté aux conséquences socio-économiques de l'éclatement des familles et aux nouvelles configurations de la vie privée justifie cette recherche de nouveaux indicateurs sociaux en la matière.

3.3 Un inventaire des statistiques nationales

Un inventaire des sources – statistiques et études quantitatives – disponibles en Europe autour du thème des nouvelles formes de vie familiale a été réalisé dans le cadre de cette étude (cf. renvoi 1). Même s'il n'est pas encore absolument exhaustif, il permet de faire un point détaillé de la situation dans les différents pays et au niveau européen, et de formuler certaines recommandations et perspectives de travail.

Les enseignements que l'on peut tirer de cet inventaire ont été regroupés autour de deux questions.

Quels éléments nécessaires au repérage des familles recomposées font actuellement défaut dans les données sur les familles et les ménages ?

Dans la plupart des pays, la source principale de données sur les familles et sur les ménages est le recensement national qui couvre exhaustivement la population. En Allemagne, au Danemark et aux Pays-Bas, les tableaux exigés aux fins de comparaisons européennes sont reconstitués à partir d'autres sources. Les possibilités d'exploitation des recensements, surtout en ce qui concerne le repérage des familles recomposées, sont pourtant limitées, puisque cet outil a été conçu pour mesurer les évolutions démographiques dans le temps et pour permettre le développement d'indicateurs nationaux. Les données sur les familles sont d'autant plus difficiles à extraire des recensements que les relations entre les membres des familles sont organisées autour d'une seule «personne de référence», et qu'un éventuel partenaire non légitime de la personne de référence est rarement repéré par un codage distinct.

La deuxième grande source de données, l'enquête sur les forces de travail, est menée dans tous les pays de l'Union Européenne, mais elle soulève des problèmes du même ordre : il n'est pas possible, à partir des données de base recueillies, de repérer les familles recomposées et les unions consensuelles en les distinguant des autres types de familles.

Des réserves s'imposent aussi concernant les enquêtes sur les budgets des ménages. La fréquence de ces enquêtes varie d'un pays à l'autre. Certes, la définition du couple comprend les unions consensuelles, mais les réponses données par les personnes interrogées subissent l'influence de facteurs externes tels que les critères d'attribution des prestations sociales, qui peuvent faire hésiter à déclarer la cohabitation. D'autre part dans certains pays, la définition du ménage et le choix de la personne de référence sont organisés autour des unités de revenu et de consommation (et non en fonction de la cohabitation dans un même logement), ce qui risque d'appauvrir les informations sur les liens familiaux. Enfin, les informations de base requises par l'Union ne suffisent pas à elles seules pour permettre le repérage des familles recomposées.

En revanche, le panel européen de ménages devrait offrir des informations assez détaillées pour permettre le repérage des familles recomposées, des familles monoparentales et des unions consensuelles, à partir de données sur la constitution des ménages et des familles et sur les transitions d'un statut à un autre. La structure modulaire du questionnaire et son application au niveau individuel et à celui des ménages permettent la formulation de questions fines portant sur un grand nombre d'indicateurs tels que le revenu et l'emploi. Le recours à une matrice de ménages offre à l'analyste la possibilité d'accéder à des données sur les rapports entre les membres du ménage et de reconstituer l'histoire de l'union. Pour l'instant, l'enquête n'en est qu'à sa troisième vague, la matrice n'a pas encore été pleinement adoptée dans tous les pays de l'Union, et l'avenir de l'enquête est loin d'être assuré en raison de l'investissement financier très lourd qu'elle nécessite. Elle ne recouvre, en outre, qu'environ 60.000 ménages pour l'Europe entière ; sur cet échantillon, les familles recomposées sont minoritaires et des analyses fines croisant différentes formes de vie familiale avec d'autres variables sont nécessairement limitées.

Les enquêtes spécifiques à un seul pays constituent une autre source de données, mais la grande variabilité des méthodes et les problèmes d'accès en limitent l'exploitation. Lorsque de telles enquêtes existent, elles peuvent remplir certaines lacunes, par exemple en visant la structure des ménages et des familles (British General Household Survey) ou des sujets connexes (enquêtes sur les conditions de vie en Suède et au Luxembourg). Mais parfois l'attention est limitée à certains domaines comme l'analyse de la fécondité (NegoV en Belgique ou enquête sur la situation des familles en France). Ou encore, l'échantillon ne retient que certaines cohortes de la population ou se borne aux personnes exposées au risque de devenir des parents isolés ou d'être en difficulté avec de jeunes enfants. Les quatre enquêtes sur panel qui remplissent le mieux les conditions requises pour le repérage des familles recomposées (Allemagne, Belgique, Luxembourg, Royaume-Uni) portent sur des échantillons très restreints. Il existe aussi des enquêtes portant sur une seule génération (Belgique, Danemark, Royaume-Uni) ou des études de cohortes articulées sur les recensements ou les fichiers d'état civil (France, Royaume-Uni), qui permettent par

rapprochement avec d'autres sources d'analyser l'histoire des unions, la fécondité, la formation des familles et la mobilité professionnelle. Une approche exploitant diverses sources est la seule possible en l'absence d'une source unique regroupant toutes les informations requises.

La situation des différents pays au regard de ces exigences

Certains pays, notamment la France et le Royaume-Uni, réussissent relativement bien à repérer les nouvelles formes de vie familiale. En Belgique (panel), en France et en Italie (situations familiales et emploi, IMF), au Luxembourg (panel) et au Royaume-Uni (enquête générale sur les ménages et panel de ménages), de bons résultats sont obtenus sur les unions consensuelles : ou bien les époux et les concubins sont identifiés séparément, ou bien tous les couples sont enregistrés. D'autres méthodes sont un peu moins pertinentes, par exemple lorsque le partenaire d'une personne vivant en union consensuelle n'est pas identifié, lorsqu'on a recours à une notion de mariage étendu (vie maritale), ou lorsqu'on identifie seulement l'époux ou le concubin de la personne interrogée ou de la personne de référence. Dans tous les cas à l'exception de l'Espagne, la définition d'une union consensuelle est laissée à l'appréciation de la personne interrogée³¹.

La plupart des enquêtes ont recours à une catégorie générale d'«enfant», incluant enfants biologiques et enfants adoptifs. Les enfants d'un conjoint remarié et d'un concubin, ou les enfants qu'un couple n'a pas produits ensemble sont traités de manière disparate. Les enquêtes les plus utiles sont celles qui ont recours à une matrice des relations entre les membres des familles, ou qui attribuent un numéro aux parents et/ou aux enfants, et qui font une distinction dans les catégories entre les enfants propres (own) et les enfants d'un nouveau conjoint, remarié ou non. Les enquêtes sur les ménages et les situations familiales et les panels (Belgique, Danemark, Finlande, France et Royaume-Uni), l'enquête irlandaise sur les forces de travail et l'enquête norvégienne sur le niveau de vie offrent de bons exemples du repérage du statut des enfants au sein des familles.

Il peut arriver néanmoins que l'enfant du concubin de la personne de référence soit classé comme une personne sans lien de parenté avec celle-ci, ou que la personne de référence avec un concubin et un enfant soit classée comme un parent isolé vivant avec un enfant et avec une personne sans lien de parenté (par exemple dans l'enquête néerlandaise sur la demande de logement).

Un élément décisif du repérage des familles recomposées est la connaissance des unions précédentes. Peu d'enquêtes recouvrent ce genre d'information (l'enquête sur les forces de travail aux Pays-Bas et l'enquête sur les ménages en Italie font exception). En son absence, il est impossible d'identifier certains types de familles recomposées. L'histoire des unions est repérable à partir d'informations obtenues dans certaines enquêtes nationales : enquêtes longitudinales (France et Royaume-Uni), enquête socio-démographique espagnole, NegoV belge, enquête suédoise sur les conditions de vie. Une catégorie pour les personnes remariées est disponible dans certaines autres enquêtes (Royaume-Uni, Irlande). De façon générale, les précédentes unions

³¹ Toutefois les unions entre partenaires du même sexe sont en général exclues des enquêtes par correspondance.

légitimes ne peuvent être repérées que par les catégories «divorcé/e» ou «veuf/ve», et le statut actuel est signalé par le numéro d'identification de la ligne consacrée à l'époux/se ou au concubin. En revanche, les ruptures d'unions consensuelles sont plus difficiles à repérer. L'enquête britannique sur les ménages fournit des informations sur la cohabitation avant le mariage et sur les mariages antérieurs, mais les unions consensuelles précédant une union consensuelle actuelle ne sont pas enregistrées. Il est pourtant envisageable d'insérer une question assez simple sur les unions précédentes.

Sur le plan quantitatif, le tableau que l'on peut dresser à l'heure actuelle des familles recomposées est donc assez confus. Les enquêtes par panel constituent les meilleures sources pour identifier les nouvelles formes de vie familiale, alors que les enquêtes sur les forces de travail et sur les budgets des ménages sont les moins adaptées, du moins en ce qui concerne les informations figurant dans les bases de données communautaires.

Au niveau des États membres, la France et le Royaume-Uni sont les pays où les familles recomposées sont le mieux repérées, ainsi que la Belgique dans une moindre mesure en raison de la faiblesse des échantillons. Certains pays (Grèce, Portugal) ne réalisent pas d'enquêtes régulières sur les familles, et les données recueillies pour répondre aux enquêtes européennes sur les forces de travail et les budgets familiaux sont minimales. En Espagne, en Italie et au Portugal, l'accent a été mis prioritairement sur la fécondité, et plus récemment sur les effets du retard de la date du mariage et du moment où l'enfant quitte le foyer de ses parents. Dans les pays du Nord de l'Europe, les grandes enquêtes incluent classiquement les unions consensuelles et les familles recomposées, mais ne les distinguent dans les tableaux standards publiés³².

Des informations sur les unions consensuelles et les familles recomposées devraient être disponibles dans les prochains recensements ou dans une version élargie de l'enquête sur les forces de travail, mais ceci donnera lieu à plusieurs problèmes. On peut s'attendre, comme c'est l'habitude, à ce que des codes soient construits à partir des données de base pour tenter d'appréhender les différentes formes de vie familiale ; mais certaines formes seront difficiles à repérer au sein des ménages, puisque l'histoire des unions fera défaut et que les liens de couple et de parenté ne seront pas précisément identifiés.

3.4. Des recommandations pour progresser dans la connaissance des nouvelles formes de vie familiale

Sur le plan quantitatif

Cette analyse des données disponibles et de leurs insuffisances permet de formuler certaines recommandations au sujet des informations quantitatives qu'il serait nécessaire de produire si les pays de l'Union Européenne souhaitent parvenir à un repérage plus précis des familles recomposées.

³²

À noter qu'au Danemark et partiellement en Finlande, les familles recomposées sont estimées par des méthodes algorithmiques fondées sur les résultats d'enquêtes d'opinion relatives à la cohabitation.

En premier lieu, il faudrait continuer à améliorer la connaissance des méthodes d'enquêtes ; il serait particulièrement utile de confronter les définitions retenues au niveau national, surtout en ce qui concerne les rapports entre les différents membres des familles et des ménages. Il faudrait disposer d'une meilleure documentation sur la manière dont les différents codes et variables sont obtenus. Lorsqu'existent dans les sources de base des données directes portant sur les rapports entre les membres d'une famille et les unions précédentes, permettant de repérer les familles recomposées, il est recommandé que ces données soient retenues dans des catégories à part plutôt que de les faire disparaître en les assimilant à des catégories plus larges.

De premiers résultats sur les modèles familiaux et les unions consensuelles ont été publiés récemment à partir du panel communautaire des ménages (Eurostat 1996). Il serait très intéressant de conduire à partir de cette source un travail sur les définitions et sur les modes de construction des principales variables relatives aux formes de vie familiale. Il faudrait également procéder à un recouplement avec les autres sources analysées ici, car des écarts apparaissent sous réserve d'un examen plus détaillé.

Pour progresser dans la contextualisation des données

D'autres questions devraient faire l'objet d'un travail mené en commun avec des juristes :

1. Quels sont les droits des familles recomposées ?
2. Quelles sont les obligations des parents biologiques envers leurs enfants ?

Les travaux présentés par M.-T. Meulders-Klein et I. Théry (1993) montrent la complexité de ces questions dans le contexte européen.

Un travail approfondi pourrait être consacré aux problèmes de traduction de certains termes, en particulier les notions utilisées pour qualifier les liens entre les personnes : ces questions ont été peu abordées lors de la phase exploratoire.

D'autres questions devraient être discutées en réunissant autour de ces premiers résultats des chercheurs et des spécialistes des politiques familiales :

1. Quel est l'intérêt pour les politiques de connaître l'évolution des situations familiales ?
2. Quels sont les prestations et services mis à la disposition des familles recomposées ?
3. Y a-t-il des problèmes d'accès des membres de ces familles aux prestations ?
4. Existe-t-il des spécificités dans les conditions de vie des membres des familles recomposées ou dans leur situation sur le marché du travail ?
5. Comment tenir compte des autres déterminants de leur situation sociale ?

Conclusion

Recommandations et perspectives

Les développements de la première partie pourront apparaître un peu abstraits aux praticiens. Il leur est en somme proposé de s'interroger sur la place et la pertinence des informations chiffrées dans leurs modes de raisonnement, dans leurs argumentations, dans la prise de leurs décisions. Cette interrogation est d'autant moins naturelle que les chiffres se présentent suivant des découpages qui sont souvent ceux des formes les plus usuelles de leurs modes de pensée et de leurs actions pratiques. Les informations quantitatives ont ainsi toutes les apparences de «données», peu propices à prendre du recul.

En éclaircissant les conditions de production et d'utilisation des chiffres, on ne vise ni à mettre en cause leur qualité, ni à disqualifier leur usage en toutes circonstances. L'objectif est avant tout de faire prendre conscience de leur caractère «construit», par opposition à leur habituelle naturalisation. Les analyses débouchent ainsi sur des recommandations concrètes concernant la production et l'utilisation des indicateurs.

On s'est efforcé dans la seconde partie de montrer comment ces recommandations peuvent trouver un début d'application dans le champ de la famille, en particulier en proposant des méthodologies pour mieux cerner des phénomènes encore mal connus.

Si cette première phase du travail est évaluée de façon positive par ses commanditaires, deux axes se dessinent pour son approfondissement à partir de 1997. Ils prolongent les deux branches du présent rapport.

1. Une exploration systématique des problèmes posés par la comparabilité des indicateurs dans le champ des politiques sociales

On ne reprendra pas ici toutes les recommandations qui ont été formulées pour un bon usage des indicateurs quantitatifs (cf. supra pp.38-39). Le programme pourrait se poursuivre en mettant en œuvre ces recommandations dans d'autres domaines des politiques sociales.

Cette action comporterait trois volets.

Mobiliser des chercheurs européens

Il existe maintenant dans la plupart des secteurs des politiques sociales des chercheurs travaillant dans une perspective comparatiste. L'objectif doit être ici d'identifier les travaux les plus pertinents pour une contextualisation des données quantitatives. La méthode de travail pour chacun des domaines étudiés serait voisine de celle qui a été adoptée lors de la phase exploratoire.

Un premier travail serait réalisé en réunissant quelques spécialistes du domaine choisi, provenant de différents pays européens et de plusieurs disciplines. Le groupe ferait la synthèse des travaux comparatifs existants, en insistant sur leurs aspects méthodologiques et sur les rapports entre les instruments statistiques et les catégories juridiques et institutionnelles. Il pourrait entreprendre des travaux nouveaux, dans les directions qui ont été suggérées ici : comparaisons des nomenclatures, étude des problèmes de traduction, contextualisation juridique, étude des usages des indicateurs existants. Il ferait réaliser un inventaire des sources statistiques (sauf si celui-ci existe déjà), et proposerait l'élaboration d'indicateurs.

Un cumul des travaux entre les différents domaines étudiés est nécessaire, car la délimitation entre les secteurs des politiques sociales est elle-même relative et variable selon les pays³³. Le noyau constitué à l'occasion de la phase exploratoire remplirait un rôle de mise en commun et de synthèse.

Le choix des domaines sur lesquels travailler, et l'ordre dans lequel il conviendra de les aborder seront définis en accord avec les responsables européens. Plusieurs pistes peuvent être suggérées, en prenant appui sur les réseaux de chercheurs déjà identifiés :

- les statistiques d'éducation et de formation (une recherche comparative entreprise dans le cadre d'un programme du CNRS s'attache à mettre en relations les indicateurs relatifs à la mesure de l'égalité des chances, avec les conceptions de la justice sociale prévalant dans les différents pays européens) ;
- le «non-recours» aux prestations sociales («non-take up») dans les divers États-membres ;

³³

Par exemple les mesures touchant la prise en charge des jeunes enfants peuvent être considérées comme relevant des politiques de la famille, du travail, de l'éducation ou de l'égalité des chances.

- les indicateurs pertinents pour le suivi des politiques d'emploi décentralisées (avec l'appui de chercheurs pilotant pour le compte de la Commission européenne des opérations d'évaluation de ces politiques)³⁴.

Un autre aspect important pourrait être creusé : les politiques visant à la réduction des inégalités ou à l'égalité des chances. Elles constituent un très bon exemple de la nécessité d'explicitier les objectifs visés (ce qui suppose en l'occurrence de mettre au jour les conceptions de la justice qui déterminent l'idéal d'égalité ou d'équité) ; le choix des indicateurs est en relation directe avec ces normes de justice.

Dans la même perspective il pourrait être proposé de prolonger le travail réalisé en parallèle au présent rapport et qui a conduit à des propositions en matière d'environnement du travail (Dhondt 1996). Dans ce domaine et en raison de l'importance des investissements méthodologiques déjà disponibles, le travail pourrait être concentré sur deux aspects : examiner comment les principales notions de l'enquête ont été traduites dans les questionnaires nationaux ; observer les usages des indicateurs qui viennent d'être élaborés

Mettre en relations chercheurs et responsables européens

On sait que l'appropriation directe des travaux de recherche par les responsables administratifs ou les partenaires sociaux est malaisée. Les incompréhensions mutuelles sont fréquentes, lorsqu'un véritable travail d'intermédiation n'a pas été réalisé. La Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail peut avoir l'occasion, en développant une réflexion sur l'usage des indicateurs pour le suivi de la situation sociale en Europe, de remplir efficacement ce rôle d'intermédiaire actif.

Un travail sur des objets communs aux chercheurs et aux responsables européens permettrait ce rapprochement. À différentes étapes des opérations préconisées ci-dessus auraient lieu des réunions mettant en présence chercheurs et responsables européens, partenaires sociaux et représentants d'Eurostat.

Plusieurs résultats concrets peuvent être attendus de cette méthode de coopération : informer de façon synthétique les responsables européens des travaux de recherche récents et pertinents dans leurs domaines ; élargir le cercle des chercheurs participant aux réflexions communautaires ; consolider et améliorer progressivement les tableaux de bord et les indicateurs relatifs à la situation sociale en Europe.

³⁴ La question de l'évaluation des politiques sociales n'entre pas dans le champ de l'étude. Mais la construction des indicateurs pertinents pour l'évaluation pose des questions très voisines de celles qui nous intéressent : elle rend immédiatement visibles les tensions que provoque l'exigence de comparaison des résultats (donc d'homogénéisation de l'espace et des agents) dans le cas de politiques explicitement articulées sur le niveau local.

Mener à bonne fin l'inventaire des travaux comparatifs et méthodologiques

Le recensement réalisé dans cette phase exploratoire a surtout servi à nourrir la présentation faite ici des différentes approches des problèmes du comparatisme (cf. Première partie). Mais ce travail pourrait utilement connaître une diffusion plus large, à certaines conditions.

L'inventaire présenté dans le rapport WP/97/64/FR (cf. renvoi 1) ne saurait être considéré comme exhaustif en son état actuel. Il est d'abord nécessaire de tester le travail réalisé auprès de spécialistes des différents domaines, et sans doute aussi de combler des lacunes dans des pays encore peu couverts (pays scandinaves en particulier).

Il faut ensuite en favoriser la mise à disposition. L'inventaire pourrait se présenter sous une double forme : un ouvrage publié en deux langues, et une base de données régulièrement mise à jour. Il constituera un instrument très utile pour identifier les réseaux de personnes-ressources à consulter sur chacun des domaines.

2. Une poursuite du travail consacré aux familles

Le travail entrepris dans le cadre de cette étude sur les solidarités entre générations et sur les nouvelles formes de vie familiale demande à être poursuivi.

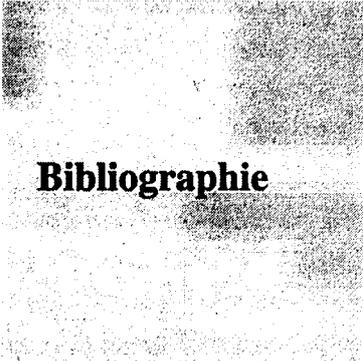
Un prolongement immédiat consisterait à tester, auprès de chercheurs spécialistes de la famille et de responsables des politiques familiales, les analyses et propositions dégagées à l'occasion des deux études de cas traitées en 1996.

Les chercheurs qui sont à l'origine de ces propositions souhaitent ensuite avancer dans la concrétisation des orientations.

Dans le domaine des **solidarités entre générations**, la délimitation d'un cadre d'analyse des principales questions (cf. supra pp.31-33) devrait maintenant être poursuivie par un inventaire des sources. Ceci est un préalable à la réalisation d'un premier balayage quantitatif, suivant les orientations esquissées ci-dessus.

En ce qui concerne les **nouvelles formes de vie familiale**, plusieurs propositions ont été formulées, qu'on ne reprendra pas ici en détail (cf. supra pp.33-39). Celles qui concernent l'amélioration des sources statistiques passent maintenant par des contacts avec Eurostat ; en particulier un suivi des codes qui seront élaborés pour l'exploitation du prochain recensement serait utile. Sans attendre et en s'appuyant sur l'inventaire des sources, il serait possible en l'état d'entreprendre un premier chiffrage ; pour ce faire, la comparaison entre les résultats issus du Panel communautaire de ménages et les autres sources constitue une priorité. En parallèle, il serait nécessaire de poursuivre le travail d'exploration comparée des contextes juridiques, socio-politiques et linguistiques de ces questions.





Bibliographie

Affichard, J., «Nomenclatures de formation et pratiques de classement», *Formation Emploi*, n° 4, 1983.

Affichard, J., «Statistiques et mise en forme du monde social. Introduction à l'histoire de la statistique écrite par les statisticiens», in : Affichard (éd.), 1987.

Affichard, J., (éd.), *Pour une histoire de la statistique*, tome II, *Matériaux*, Paris : Économica/INSEE, 1987.

Alber, J., *Vom Armenhaus zum Wohlfahrtsstaat*, Frankfurt/New York : Campus, 1987.

Attias-Donfut, C., «Die Abhängigkeit alter Menschen : Verpflichtungen der Familie - Verpflichtungen des Staates», in : Lüscher, K. & Schultheis, F., (Hg.), *Generationen-beziehungen in «postmodernen» Gesellschaften*, Konstanz : Universitätsverlag, 1993, pp. 355-370.

Barrère-Maurisson, M.-A. & Marchand, O., «Structures familiales et marchés du travail dans les pays développés. Une nette opposition entre le nord et le sud», *Économie et statistique*, n° 235, 1990, pp. 19-30.

Besson, J.-L. & Comte, M., «Du compte à l'affabulation : les statistiques du chômage», in : Besson & Comte, (Études coordonnées par), *Des mesures*, Lyon : Presses Universitaires de Lyon, 1986.

Bien, W., (Hg.), *Eigeninteresse oder Solidarität. Beziehungen in modernen Mehrgenerationenfamilien*, Opladen, 1994.

Boltanski, L. & Thévenot, L., *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris : Gallimard, 1991.

Castel, R., *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris : Fayard, 1995.

Commission de statistique des Nations unies et Commission économique pour l'Europe, «Recommendations for the 1990 Censuses of Population and Housing in the ECE Region : Regional Variant of the World Recommendations for the 1990 Round of Population and Housing Censuses», *Statistical Standards and Studies*, n° 40, New York : United Nations, 1988.

Crompton, R., Hantrais, L., Le Feuvre, N. & Walters, P., *Une comparaison franco-britannique des femmes cadres et membres des professions intellectuelles supérieures*, Rapport à la Communauté européenne (DGV), V/342/91-FR, 1990.

De Munck, J., Lenoble, J., Molitor, M., (sous la dir. de), *L'avenir de la concertation sociale en Europe*, t. 1 : Pour une procéduralisation de la politique sociale, Louvain : Centre de philosophie du droit de l'Université catholique de Louvain, 1995.

De Munck, J. & Lenoble, J., «Droit négocié et procéduralisation», in : Ost, F. & Gérard, P., (eds) *Le droit négocié* (titre provisoire), Bruxelles : Publications des Facultés Universitaires St Louis, 1997 (à paraître).

Desplanques, G., «Les familles recomposées en 1990», in : Meulders-Klein & Théry, (sous la dir. de), 1993, pp. 81-96.

Desrosières, A. & Thévenot, L., «Les mots et les chiffres : les nomenclatures socioprofessionnelles», *Économie et statistique*, n° 110, avril 1979, pp. 49-65.

Desrosières, A. & Thévenot, L., *Les catégories socioprofessionnelles*, Paris : La Découverte, 1988.

Desrosières, A., «Entre la science universelle et les traditions nationales», dans : *La Cité des chiffres ou l'illusion des statistiques*, Autrement, Série Sciences en société n° 5, Paris, 1992, pp. 146-159.

Desrosières, A., et alii, «Histoire et statistique. Questions sur l'anachronisme des séries longues», *Genèses*, n° 9, oct. 1992, pp. 92-120 ; débat entre A. Desrosières, O. Marchand & C. Thélot, B. Lepetit, E. Brian et C. Topalov.

Desrosières, A., *La politique des grands nombres. Histoire de la raison statistique*, Paris : La Découverte, 1993.

Desrosières, A., *La commission et l'équation : une comparaison historique entre les Plans français et néerlandais*, Paris : CREST, 1994.

Dhondt, S., *Indicators on the Working Environment in the European Union*, TNO-Report 96.0345, Leiden, 1996.

Didry, C., Wagner, P. & Zimmerman, B., (eds), *Le travail et la nation. La France et l'Allemagne à l'horizon européen*, Paris : Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, 1997 (à paraître).

Dodier, N., «Accéder à des objets et faire circuler les chiffres: les histoires d'une statistique médico-administrative», In: A.D.R.E.S.S.E. : Des cas d'innovation dans l'administration, Rapport intermédiaire de recherche février 1992, p. 17-78. Texte repris dans Dodier, N., *L'expertise médicale. Essai de sociologie sur l'exercice du jugement*, Paris : Métailié, 1993, pp. 284-321.

Dorin, B. & Gollac, M., Convergence ou divergence des questionnaires nationaux sur l'organisation du travail ? Rapport pour la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail , Centre d'études de l'emploi, 29/9/94.

Duriez, B., Ion, J., Pinçon, M. & Pinçon-Charlot, M., «Institutions statistiques et nomenclatures socio-professionnelles», *Revue française de sociologie*, XXXII, 1991, pp. 29-59.

Duriez, B. & Ion, J., «La représentation sociale de l'élite dans les classifications socio-professionnelles britanniques», *Politix*, n° 25, 1994, pp. 104-116.

Eggerickx, T., & Bégeot, F., «Les recensements en Europe dans les années 1990. De la diversité des pratiques nationales à la comparabilité internationale des résultats», *Population*, vol. 48, n° 6, 1993, pp. 1705-1732.

Esping-Andersen, G., *The Three Worlds of Welfare-Capitalism*, Cambridge : Polity, 1990.

Eurostat, Traditions dans le domaine des indicateurs sociaux, document du Groupe de travail «Indicateurs sociaux et rapports sociaux», Doc E2/IS/2/95, 1995.

Eurostat, «Vivre sous le même toit. Modèles familiaux dans l'Union européenne», *Statistiques en bref - Populations et conditions sociales*, n° 5, 1996.

Firdion, J.-M., Marpsat, M. & Bozon, M., «Est-il légitime de mener des enquêtes statistiques auprès des sans-domicile ? Une question éthique et scientifique», in : *Revue française des affaires sociales*, n° 2-3, 1995, pp. 29-51.

de Foucauld, J.-B., «Justice sociale et responsabilité face à l'exclusion», in : Affichard & de Foucauld, (sous la dir. de), *Pluralisme et équité. La justice sociale dans les démocraties*, Paris : éditions Esprit, 1995.

Fouquet, A., Contribution au Colloque de Cerisy Services publics et action publique. Nouvelles justifications, nouvelles régulations, Cerisy la Salle, 11-18 juin 1996.

Gollac, M., Donner un sens aux données : l'exemple des enquêtes statistiques sur les conditions de travail, Centre d'études de l'emploi, Dossier 3, nouvelle série, Noisy-le-Grand, 1994.

Guibert, B., Laganier, J., Volle, M., «Essai sur les nomenclatures industrielles», *Économie et statistique*, n° 20, février 1971.

Hantrais, L., *Managing Professional and Family Life : a Comparative Study of British and French Women*, Aldershot/Vermont : Dartmouth, 1990.

Hantrais, L., «La fécondité en France et au Royaume-Uni : les effets possibles de la politique familiale», *Population*, vol. 47, ° 4, 1992, pp. 987-1016.

Hantrais, L. & Mangen, S. (eds.), «Concepts et contextes in international comparisons», *Cross-National Research Papers*, Loughborough University of Technology, 4 vol., 1993 et 1994.

Hantrais, L. & Letablier, M.-Th., *Familles, travail et politiques familiales en Europe*, Paris : PUF/Cahiers du CEE, n° 35, 1996.

Hantrais, L. & Mangen, S. (eds.), *Cross-National Research Methods in the Social Sciences*, London/New York : Pinter, 1996.

Hartmann, H., *Sozialhilfebedürftigkeit und «Dunkelziffer der Armut»*, Schriftenreihe des Bundesministers für Jugend, Familie und Gesundheit, t. 98, Stuttgart, Berlin, Köln, Mainz : Kohlhammer, 1981.

INSEE, «Les catégories socio-professionnelles et leur repérage dans les enquêtes. Études méthodologiques», *Archives et documents*, n° 38, 1981.

Jobert, A., Marry, C., Tanguy, L., (eds), *Éducation et travail en Grande-Bretagne, Allemagne et Italie*, Paris : Armand Colin, 1995.

Kempeneers, M. & Lelièvre, E., «Emploi et famille dans l'Europe des douze», *Eurobaromètre*, n° 34.

Le Gall, D. & Martin, C., *Recompositions familiales, usages du droit et production normative*, Paris/Caen : Caisse Nationale des Allocations Nationales/Centre de Recherche sur le Travail Social, Université de Caen, 1990.

Lefranc, C., «Ménages et familles : constructions statistiques et réalités nationales. Une comparaison entre l'Allemagne, la France et la Grande-Bretagne», *Revue Française des Affaires Sociales*, n° 4, 1994 ; version anglaise : «Households and families in France, Germany and Great Britain : Statistical constructions and national realities», *Cross-National Research Papers*, vol. 4, n° 1, 1994, pp. 17-32.

Lefranc, C., «Statistics for comparing new family forms», *Cross-National Research Papers*, vol. 4, n° 4, 1996, pp. 9-11.

Lenoble, J., *Droit et communication. La transformation du droit contemporain*, Paris : Les éditions du Cerf, 1994.

Leseman, F. & Martin, C., (eds), *Les personnes âgées. Dépendance, soins et solidarités familiales. Comparaisons internationales*, Paris : La documentation française, 1993.

Mansfield, M., Salais, R. & Whiteside, N., (éds.), *Aux sources du chômage (1880-1914). Une comparaison interdisciplinaire entre la France et la Grande-Bretagne*, Paris : Belin, 1994.

Math, A., «Non-take-up, niet-gebruik ou non-recours? Comment traduire des termes de protection sociale», *Recherches et Prévisions*, n° 43, CNAF, 1996.

Maurice, M., Sellier, F. & Silvestre, J.-J., *Politique d'éducation et organisation du travail en France et en Allemagne. Essai d'analyse sociétale*, Paris : PUF, 1982.

Meulders-Klein, M.-Th. & Théry, I., (sous la dir. de), *Les recompositions familiales aujourd'hui*, Paris : Nathan, 1993.

Millar, J. & Warman, A., «Family Obligations in Europe. The Family, the State and Social Policy», York : Joseph Rowntree Foundation, Findings, 1996.

Paoli, P., «L'enquête européenne sur les conditions de travail : Objectifs, utilisation et résultats», in : *L'usage des méthodes statistiques dans l'étude du travail. Journée-débat du 19 janvier 1994, Cahiers Travail et Emploi*, Paris : La documentation française, 1995, pp. 151-154.

Popenoe, D., «Family Decline in the Swedish Welfare State», in : *The Public Interest*, n° 102, Winter 1991, pp. 65-77.

Revue économique, numéro spécial, «L'économie des conventions», n° 2, 1989.

Salais, R., Baverez, N. & Reynaud, B., *L'invention du chômage. Histoire et transformation d'une catégorie des années 1890 aux années 1980*, Paris : PUF, 1986.

Schneider-Bunner, C., *Économie et justice sociale : L'organisation et la régulation des systèmes de santé face à l'équité*, Thèse de doctorat ès Science Économique, Université de Bourgogne, Dijon, 1996.

Schultheis, F., «Comme par raison – Comparaison n'est pas toujours raison. Pour une critique sociologique de l'usage social de la comparaison interculturelle», *Droit et Société*, n° 11/12, 1989, pp. 219-248.

Schultheis, F., «Affaires de famille - affaires d'État : des visions et des divisions inter-culturelles d'une réflexion sociologique», in : Singly, F. de & Schultheis, F., (eds), *Affaires de famille, affaires d'État*, Colloque franco-allemand, Nancy, 1991, pp. 7-22.

Schultheis, F., «Familienpolitik in Grenzen : Aspekte eines interkulturellen Vergleichs sozialpolitischer Leistungen für Familien im Drei-Länder-Eck», dans : Hoffman-Novotny, H.-J. et alii (Hg.), *Kinderzahl und Familienpolitik im Drei-Länder-Vergleich*, Schriftenreihe des Bundesinstitut für Bevölkerungsforschung, Wiesbaden, 1992, pp. 42-63.

Schultheis, F. La famille. Une catégorie du Droit Social. Rapport à la CNAF, texte ronéoté, Paris, 1993a.

Schultheis, F., «Les catégories socio-professionnelles en tant que schèmes nationaux du monde social : l'exemple allemand», in : M. de Saint Martin & D. Gheorghiu (sous la dir. de) : Les institutions de formation des cadres dirigeants. Étude comparée, Paris : Maison des Sciences de l'Homme, 1993b, pp. 226-235.

Schultheis, F., «La solidarité familiale dans le contexte démographique, économique et socio-culturel européen», in : Confédération Européenne des Familles, (ed.), Familles - Société - Solidarité, Actes de la 3ème Conférence européenne des familles, Bruxelles, 1993c, pp. 33-40.

Schultheis, F., «Trois modèles de solidarité dans les systèmes de protection occidentaux», in : Attias-Donfut, C. (ed.), Les solidarités entre générations. Vieillesse, Familles, État, Paris : Nathan, 1995, pp. 269-278.

Schultheis, F. et alii, «Repräsentationen des sozialen Raums im interkulturellen Vergleich. Kritik der soziologischen Urteilskraft», Berliner Journal für Soziologie, n° 1, 1996a, pp. 43-68.

Schultheis, F., & Bubeck, B., «Theoretical and Methodological Problems in the Intercultural Comparison of the Phenomenon of Extreme Urban Poverty», in : Guidicini, P. et alii, (eds), Extreme Urban Poverties in Europe, Milano : Franco Angeli, 1996b, pp. 115-150.

Simonin, B., «Introduction», in : Les politiques publiques d'emploi et leurs acteurs, Paris : CEE/PUF, 1995, pp. VII-XXVI.

Sosson, J., «Le statut juridique des familles recomposées en Europe : Quelques aspects de droit comparé», in : Meulders-Klein & Théry, (sous la dir. de), 1993, pp. 299-312.

Szreter, S. R. S., «The Official Representation of Social Classes in Britain, the United States, and France : The Professional Model and 'Les Cadres'», Comparative Studies in Society and History, 35, n° 2, 1993, pp. 285-317.

Thévenot, L., «La politique des statistiques : Les origines sociales des enquêtes de mobilité sociale», Annales E.S.C., n° 6, 1990, pp. 1275-1300.

Thévenot, L., «Statistique et politique. La normalité du collectif», Politix, n° 25, 1994, pp. 4-19.

Thévenot, L., «L'action en plan», Sociologie du travail, n° 3, 1995a, pp. 411-434.

Thévenot, L., «Rationalité ou normes sociales : une opposition déjà dépassée ?», in : L.-A. Gérard-Varet & J.-C. Passeron, (sous la dir. de), Le modèle et l'enquête. Les usages du principe de rationalité dans les sciences sociales, Paris : Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, 1995b, pp. 149-189.

Trost, J., «Conceptualizing the Family», International Sociology, vol. 3, n° 3, 1988, pp. 301-308.

van Tuinen, H. K., «How far should European Statistics be Harmonized ?», Paper for discussion at the seminar on The future of Social Statistics, 10-11 March 1995 in Mondorf-les-Bains.

Utting, D., Family and Parenthood : Supporting Families, Preventing Breakdown, York : Joseph Rowntree Foundation, 1995.

Villeneuve-Gokalp, C., «La recomposition du paysage familial après la séparation des parents», La société française. Données sociales 1993, Paris : INSEE, 1993, pp. 322-329.

Wagner, P., A Sociology of Modernity. Liberty and Discipline, London and New York : Routledge, 1994.

Walzer, M., Spheres of Justice. A Defence of Pluralism and Equality, Oxford : Basil Blackwell, 1983.

Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail

**La situation sociale dans les États membres de l'Union européenne:
pertinence des indicateurs quantitatifs pour le suivi des politiques sociales**

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes

1998 – 58 p. – 21 x 29,7 cm

ISBN 92-828-4113-8

Prix au Luxembourg, TVA exclue : ECU 20

BELGIQUE/BELGIË

Jean De Lanroy
Avenue du Roi 202/Koningslaan 202
B-1190 Bruxelles/Brussel
Tél. (32-2) 538 43 08
Fax (32-2) 538 08 41
E-mail: jean.de.lanroy@infoboard.be
URL: <http://www.jean-de-lanroy.be>

La librairie européenne/De Europese Boekhandel
Rue de la Loi 244/Wetstraat 244
B-1040 Bruxelles/Brussel
Tél. (32-2) 295 26 39
Fax (32-2) 735 08 60
E-mail: mail@libeurop.be
URL: <http://www.libeurop.be>

Moniteur belge/Belgisch Staatsblad
Rue de Louvain 40-42/Leuvenseweg 40-42
B-1000 Bruxelles/Brussel
Tél. (32-2) 552 22 11
Fax (32-2) 511 01 84

DANMARK

J. H. Schultz Information A/S
Herstedvang 10-12
DK-2620 Albertslund
Tlf. (45) 43 63 23 00
Fax (45) 43 63 19 69
E-mail: schultz@schultz.dk
URL: <http://www.schultz.dk>

DEUTSCHLAND

Bundesanzeiger Verlag GmbH
Vertriebsabteilung
Amsterdamer Straße 192
D-50735 Köln
Tel. (49-221) 97 66 80
Fax (49-221) 97 66 82 78
E-Mail: Vertrieb@bundesanzeiger.de
URL: <http://www.bundesanzeiger.de>

ΕΛΛΑΔΑ/GREECE

G. C. Eleftheroudakis SA
International Bookstore
Panepistimiou 17
GR-10564 Athina
Tel. (30-1) 331 41 80/1/2/3/4/5
Fax (30-1) 323 98 21
E-mail: elebooks@netor.gr

ESPAÑA

Boletín Oficial del Estado
Trafalgar, 27
E-28071 Madrid
Tel. (34) 915 38 21 11 (Libros)/
913 84 17 15 (Suscripciones)
Fax (34) 915 38 21 21 (Libros)/
913 84 17 14 (Suscripciones)
E-mail: clientes@com.boe.es
URL: <http://www.boe.es>

Mundi Prensa Libros, SA
Castelló, 37
E-28001 Madrid
Tel. (34) 914 36 37 00
Fax (34) 915 75 39 98
E-mail: libreria@mundiprensa.es
URL: <http://www.mundiprensa.com>

FRANCE

Journal officiel
Service des publications des CE
26, rue Desaix
F-75727 Paris Cedex 15
Tél. (33) 140 58 77 31
Fax (33) 140 58 77 00

IRELAND

Government Supplies Agency
Publications Section
4-5 Harcourt Road
Dublin 2
Tel. (353-1) 661 31 11
Fax (353-1) 475 27 60

ITALIA

Licosa SpA
Via Duca di Calabria, 1/1
Casella postale 552
I-50125 Firenze
Tel. (39-55) 64 54 15
Fax (39-55) 64 12 57
E-mail: licosa@fbcc.it
URL: <http://www.fbcc.it/licosa>

LUXEMBOURG

Messageries du livre SARL
5, rue Raiffeisen
L-2411 Luxembourg
Tél. (352) 40 10 20
Fax (352) 49 06 61
E-mail: mdl@pt.lu
URL: <http://www.mdl.lu>

Abonnements:

Messageries Paul Kraus
11, rue Christophe Plantin
L-2339 Luxembourg
Tél. (352) 49 98 88-8
Fax (352) 49 98 88-444
E-mail: mpk@pt.lu
URL: <http://www.mpk.lu>

NETERLAND

SDU Servicecentrum Uitgevers
Christoffel Plantijnstraat 2
Postbus 20014
2500 EA Den Haag
Tel. (31-70) 378 98 80
Fax (31-70) 378 97 83
E-mail: sdu@sdu.nl
URL: <http://www.sdu.nl>

ÖSTERREICH

Manz'sche Verlags- und Universitätsbuchhandlung GmbH
Kohlmarkt 16
A-1014 Wien
Tel. (43-1) 53 16 11 00
Fax (43-1) 53 16 11 67
E-Mail: bestellen@manz.co.at
URL: <http://www.austria.EU.net:81/manz>

PORTUGAL

Distribuidora de Livros Bertrand Ld.ª
Grupo Bertrand, SA
Rua das Terras dos Vales, 4-A
Apartado 60037
P-2700 Amadora
Tel. (351-2) 495 90 50
Fax (351-2) 496 02 55

Imprensa Nacional-Casa da Moeda, EP
Rua Marquês Sá da Bandeira, 16-A
P-1050 Lisboa Codex
Tel. (351-1) 353 03 99
Fax (351-1) 353 02 94
E-mail: del.incm@mail.telepac.pt
URL: <http://www.incm.pt>

SUOMI/FINLAND

Akateeminen Kirjakauppa/Akademiska Bokhandeln
Keskuskatu 1/Centraigatan 1
PL/PB 128
FIN-00101 Helsinki/Helsingfors
P./tfn (358-9) 121 44 18
F./fax (358-9) 121 44 35
Sähköposti: akatilaus@stockmann.fi
URL: <http://www.akateeminen.com>

SVERIGE

BTJ AB
Traktorvägen 11
S-221 82 Lund
Tfn. (46-46) 18 00 00
Fax (46-46) 30 79 47
E-post: btjeu-pub@btj.se
URL: <http://www.btj.se>

UNITED KINGDOM

The Stationery Office Ltd
International Sales Agency
51 Nine Elms Lane
London SW8 5DR
Tel. (44-171) 873 90 90
Fax (44-171) 873 84 63
E-mail: ipaenquiries@theso.co.uk
URL: <http://www.the-stationery-office.co.uk>

ÍSLAND

Bokabud Larusar Blöndal
Skólavörðustíg, 2
IS-101 Reykjavík
Tel. (354) 551 56 50
Fax (354) 552 55 60

NORGE

Swets Norge AS
Østenjoveien 18
Boks 6512 Etterstad
N-0606 Oslo
Tel. (47-22) 97 45 00
Fax (47-22) 97 45 45

SCHWEIZ/SUISSE/SVIZZERA

Euro Info Center Schweiz
c/o OSEC
Stampfenbachstraße 85
PF 492
CH-8035 Zürich
Tel. (41-1) 365 53 15
Fax (41-1) 365 54 11
E-mail: eics@osec.ch
URL: <http://www.osec.ch/eics>

BĂLGĂRIJA

Europress Euromedia Ltd
59, blvd Vitosha
BG-1000 Sofia
Tel. (359-2) 980 37 66
Fax (359-2) 980 42 30
E-mail: Milena@mbox.cit.bg

ČESKÁ REPUBLIKA

ÚSIS
NIS-prodejna
Havélkova 22
CZ-130 00 Praha 3
Tel. (420-2) 24 23 14 86
Fax (420-2) 24 23 11 14
E-mail: nkposp@dec.nis.cz
URL: <http://www.nis.cz>

CYPRUS

Cyprus Chamber of Commerce and Industry
PO Box 1455
CY-1509 Nicosia
Tel. (357-2) 66 95 00
Fax (357-2) 66 10 44
E-mail: info@ccci.org.cy

EESTI

Eesti Kaubandus-Tööstuskoda (Estonian Chamber of Commerce and Industry)
Toom-Kooli 17
EE-0001 Tallinn
Tel. (372) 646 02 44
Fax (372) 646 02 45
E-mail: einfo@koda.ee
URL: <http://www.koda.ee>

MAGYARORSZÁG

Euro Info Service
Európa Ház
Margitsziget
PO Box 475
H-1396 Budapest 62
Tel. (36-1) 350 80 25
Fax (36-1) 350 90 32
E-mail: euroinfo@mail.mata.vu
URL: <http://www.euroinfo.hu/index.htm>

MALTA

Miller Distributors Ltd
Malta International Airport
PO Box 25
Luqa LQA 05
Tel. (356) 66 44 88
Fax (356) 67 67 99
E-mail: gwirth@usa.net

POLSKA

Ars Polona
Krakowskie Przedmiescie 7
Skr. pocztowa 1001
PL-00-950 Warszawa
Tel. (48-22) 826 12 01
Fax (48-22) 826 62 40
E-mail: ars_pol@bevy.hsn.com.pl

ROMÂNIA

Euromedia
Str. G-ral Berthelot Nr 41
RO-70749 Bucuresti
Tel. (40-1) 315 44 03
Fax (40-1) 315 44 03

SLOVAKIA

Centrum VTI SR
Nám. Slobody, 19
SK-81223 Bratislava
Tel. (421-7) 531 83 64
Fax (421-7) 531 83 64
E-mail: europ@tbbi.stik.stuba.sk
URL: <http://www.stik.stuba.sk>

SLOVENIA

Gospodarski Vestnik
Dunajska cesta 5
SLO-1000 Ljubljana
Tel. (386) 611 33 03 54
Fax (386) 611 33 91 28
E-mail: repansekj@gvestnik.si
URL: <http://www.gvestnik.si>

TÜRKIYE

Dünya Infotel AS
100, Yil Mahallesi 34440
TR-80050 Bagcilar-Istanbul
Tel. (90-212) 625 46 89
Fax (90-212) 629 46 27

AUSTRALIA

Hunter Publications
PO Box 404
3067 Abbotsford, Victoria
Tel. (61-3) 94 17 53 61
Fax (61-3) 94 19 71 54
E-mail: jpdavies@ozemail.com.au

CANADA

Renouf Publishing Co. Ltd
5369 Chemin Canotek Road Unit 1
K1J 9J3 Ottawa, Ontario
Tel. (1-613) 745 26 65
Fax (1-613) 745 76 60
E-mail: order.dept@renoufbooks.com
URL: <http://www.renoufbooks.com>

EGYPT

The Middle East Observer
41 Sherif Street
Cairo
Tel. (20-2) 393 97 32
Fax (20-2) 393 97 32

HRVATSKA

Mediatkae Ltd
Pavla Hatza 1
HR-10000 Zagreb
Tel. (385-1) 43 03 92
Fax (385-1) 43 03 92

INDIA

EBIC India
3rd Floor, Y. B. Chavan Centre
Gen. J. Bhosale Marg.
400 021 Mumbai
Tel. (91-22) 282 60 64
Fax (91-22) 285 45 64
E-mail: ebic@giasbm01.vsnl.net.in
URL: <http://www.ebicindia.com>

ISRAËL

ROY International
PO Box 13056
61130 Tel Aviv
Tel. (972-3) 546 14 23
Fax (972-3) 546 14 42
E-mail: royil@netvision.net.il

Sub-agent for the Palestinian Authority:

Index Information Services
PO Box 19502
Jerusalem
Tel. (972-2) 627 16 34
Fax (972-2) 627 12 19

JAPAN

PSI-Japan
Asahi Sanbancho Plaza #206
7-1 Sanbancho, Chiyoda-ku
Tokyo 102
Tel. (81-3) 32 34 69 21
Fax (81-3) 32 34 69 15
E-mail: books@psi-japan.co.jp
URL: <http://www.osi-japan.com>

MALAYSIA

EBIC Malaysia
Level 7, Wisma Hong Leong
18 Jalan Perak
50450 Kuala Lumpur
Tel. (60-3) 262 62 98
Fax (60-3) 262 61 98
E-mail: ebic-kl@mol.net.my

PHILIPPINES

EBIC Philippines
19th Floor, PS Bank Tower
Sen. Gil J. Puyat Ave. cor. Tindalo St.
Makati City
Metro Manila
Tel. (63-2) 759 66 80
Fax (63-2) 759 66 90
E-mail: eccpcom@globe.com.ph
URL: <http://www.eccp.com>

RUSSIA

CCEC
60-letiya Oktyabrya Av. 9
117312 Moscow
Tel. (70-95) 135 52 27
Fax (70-95) 135 52 27

SOUTH AFRICA

Safto
Safto House
NO 5 Esterhyzen Street
PO Box 782 706
2146 Sandton
Tel. (27-11) 883 37 37
Fax (27-11) 883 65 69
E-mail: emalstar@ide.co.za
URL: <http://www.safto.co.za>

SOUTH KOREA

Information Centre for Europe (ICE)
204 Woo Sol Parktel
395-185 Seogyo Dong, Mapo Ku
121-210 Seoul
Tel. (82-2) 322 53 03
Fax (82-2) 322 53 14
E-mail: euroinfo@shinbiro.com

THAILAND

EBIC Thailand
29 Vanissa Building 8th Floor
Sol Chidlom
Ploenchit
10330 Bangkok
Tel. (66-2) 655 06 27
Fax (66-2) 655 06 28
E-mail: ebicbkk@ksc15.th.com
URL: <http://www.ebicbkk.org>

UNITED STATES OF AMERICA

Bernan Associates
4611-F Assembly Drive
Lanham MD20706
Tel. (1-800) 274 44 47 (toll free telephone)
Fax (1-800) 865 34 50 (toll free fax)
E-mail: query@bernan.com
URL: <http://www.bernan.com>

ANDERE LÄNDER/OTHER COUNTRIES/AUTRES PAYS

Bitte wenden Sie sich an ein Büro Ihrer Wahl / Please contact the sales office of your choice / Veuillez vous adresser au bureau de vente de votre choix

La situation sociale dans les États membres de l'Union européenne

Pertinence des indicateurs quantitatifs pour le suivi des politiques sociales

Les progrès dans l'intégration européenne et l'élargissement des domaines de compétence de la Commission en matière sociale ont provoqué l'apparition de très nombreux travaux visant à produire des informations au niveau européen et permettant des comparaisons entre États membres. Les chercheurs disposent maintenant de nombreuses données quantitatives sous la forme de statistiques harmonisées, enquêtes communautaires, indicateurs sociaux, résultats de recherche comparatives dans différents domaines des politiques sociales.

Néanmoins, dans bien des cas, l'information disponible ne répond pas à la demande. Non seulement les données sont manquantes, mais il y a souvent un décalage entre l'offre d'information et les besoins des usagers.

Avec ce rapport, la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail voudrait clarifier cette situation en apparence paradoxale, notamment examiner les précautions que requiert le bon usage des indicateurs quantitatifs dans le domaine des politiques sociales, les limites de leur pertinence, les démarches à suivre pour construire de nouveaux indicateurs dans des domaines encore mal connus.

La rapport fournit des recommandations sur les modalités selon lesquelles l'information peut être développée et appliquée, propose des axes de travaux futurs pour améliorer les comparaisons internationales dans les domaines des politiques sociales.

Prix au Luxembourg TVA exclue: ECU 20



OFFICE DES PUBLICATIONS OFFICIELLES
DES COMMUNAUTÉS EUROPEENNES

L- 2985 LUXEMBOURG

ISBN 92-828-4113-8



9 789282 841136